



# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

2016 - 2021



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !



# Édito



Dans un contexte de crises, notamment sociale et économique, l'emploi est plus que jamais un facteur déterminant d'insertion et, en tant que chef de file des politiques sociales sur le territoire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne entend pleinement jouer son rôle.

Les évolutions de la société, phénomènes d'exclusion sociale, individualisation des modes de vie, ascension du chômage, tout ce qui contribue à la fracture sociale doit être combattu par notre capacité collective d'articulation en termes de développement territorial, économique et social. Un nouveau souffle d'ouverture doit animer nos actions pour faire de la

politique de solidarité départementale un instrument de construction du bien commun local, un atout et un investissement.

Cette mise en synergie entre développement social et développement économique est désormais une priorité pour enclencher sur nos territoires cette dynamique, en renforçant les partenariats et la participation citoyenne car il s'agit d'orienter le travail social vers des approches plus partagées en mobilisant les potentiels locaux.

Ce nouveau Programme départemental de l'insertion est donc le fruit d'une volonté politique de dynamisation de la gouvernance des outils d'insertion au service des bénéficiaires. C'est grâce à une nouvelle approche, plus personnalisée, et à une coordination plus étroite entre tous les acteurs de l'insertion que le Département compte déployer sa politique sur le terrain.

L'objectif est bien de rendre plus et mieux accessible l'accès aux droits en s'appuyant sur un réseau associatif renouvelé dans sa dynamique et ses actions, et sur un maillage territorial affiné permettant d'accompagner les bénéficiaires dans leur volonté de participer plus activement à la mise en œuvre de cette politique d'insertion.

Il nous faut tirer le meilleur parti de l'attraction démographique et économique de notre territoire Haut-Garonnais en développant les espaces de concertation institutionnels et en exploitant plus activement le champ de l'économie sociale et solidaire. Ainsi nous relèverons le défi essentiel de l'emploi.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Méric', written over a horizontal line.

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



# Sommaire

## LE CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE EN HAUTE-GARONNE 2

### La Haute-Garonne, territoire jeune et attractif 3

Caractéristiques démographiques de la Haute-Garonne

Répartition de la population par âges (2012)

Niveau de vie de la population

Formation et emploi

Emploi et activité économique

### Les bénéficiaires du RSA en Haute-Garonne 9

Le RSA au niveau national

Le RSA en Haute-Garonne

Les spécificités du RSA en Haute-Garonne

## LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES D'INSERTION DANS LE DÉPARTEMENT 14

### La gouvernance de l'allocation RSA 15

Un accès aux droits en proximité

Une information essentielle face à un droit complexe

Une approche individualisée

Une gestion rigoureuse visant à prévenir les indus

### Une offre d'accompagnement adaptée à chaque bénéficiaire 18

Des parcours d'insertion et des accompagnements diversifiés

L'insertion professionnelle, principale attente des bénéficiaires

### Un budget mettant en corrélation l'allocation et la volonté d'insertion 21

### Une démarche participative engagée avec l'équipe pluridisciplinaire 22

## LES 5 AXES STRATÉGIQUES DU PDI 2016-2021

### Axe I : Renforcer la participation de l'utilisateur à la politique d'insertion du département 24

Développer et moderniser les outils de communication

Développer les espaces de rencontre avec les usagers

### Axe II : Coordonner le partenariat institutionnel pour une action publique plus efficace 27

S'appuyer sur le Pacte Territorial d'Insertion, espace de concertation

S'inscrire en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales départementales

Développer des outils d'évaluation des politiques

d'insertion

### Axe III : Maintenir l'objectif de retour à l'emploi 30

S'inscrire dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire

Maintenir une offre d'accompagnement professionnel adaptée à l'importance des besoins identifiés

Participer à la nouvelle Stratégie Europe 2014-2020 : le Fonds Social Européen

Contribuer par le développement du recours à la clause sociale, à l'objectif général de la collectivité de soutenir l'emploi local par la commande publique

Développer les emplois aidés

Poursuivre le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique

Impulser une nouvelle démarche d'appels à projets afin de faire émerger des actions sur les territoires

### Axe IV : S'appuyer sur le maillage associatif dans le champ de la vie sociale et la citoyenneté, pour consolider les parcours d'insertion 34

Une offre associative de proximité ouverte à tous les publics

Un espace privilégié et indispensable pour maintenir le lien social

Un relais vers l'accès aux droits et à l'offre d'insertion

### Axe V : Animer et coordonner les partenariats à l'échelle des territoires 36

Inscrire l'insertion dans le cadre du Développement Social Local et des Projets Sociaux de Territoires des MDS

Consolider le rôle d'animation du Conseil départemental au plus près des territoires

Former les professionnels

## ANNEXES : ILLUSTRATION DE FICHES THÉMATIQUES 38

Axe 1 - Fiche 1 > Accueil

Axe 3 - Fiche 1 > Têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire

Axe 3 - Fiche 2 > Insertion professionnelle dans les métiers artistiques et culturels

Axe 4 - Fiche 1 > Maisons des chômeurs

Axe 4 - Fiche 2 > Agriculteurs en difficultés

Axe 4 - Fiche 3 > Santé

Axe 4 - Fiche 4 > Les régies de quartier et régies de territoires

Axe 4 - Fiche 5 > Accès aux activités culturelles socio-culturelles et sportives

# LE CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE EN HAUTE-GARONNE



# LA HAUTE-GARONNE, TERRITOIRE JEUNE ET ATTRACTIF

## Caractéristiques démographiques de la Haute-Garonne

La Haute-Garonne recense 1 299 000 habitants en 2013, entre 2007 et 2012, la population a augmenté de 76 430 habitants.

Le nord du Département qui contient l'aire urbaine de Toulouse regroupe plus de 80 % de la population.

Autre caractéristique, la Haute-Garonne est un département jeune avec un indice de vieillissement de 59 contre 91 pour la moyenne de Midi-Pyrénées et 67 au niveau national.

L'attractivité économique de la Haute-Garonne repose notamment sur l'industrie aéronautique et spatiale mais également le campus de l'On-

copôle de Toulouse, qui réunit industriels de la pharmacie, chercheurs publics, universités...

Néanmoins, la Haute-Garonne n'est pas épargnée par les inégalités entre des territoires en plein développement démographique et économique, et d'autres plus touchés par la précarité tant en milieu urbain que rural.

Au-delà des seuls allocataires du RSA, c'est à travers la prise en compte des facteurs causes du processus d'exclusion qu'il s'agit d'envisager la situation du Département au regard de l'Insertion.

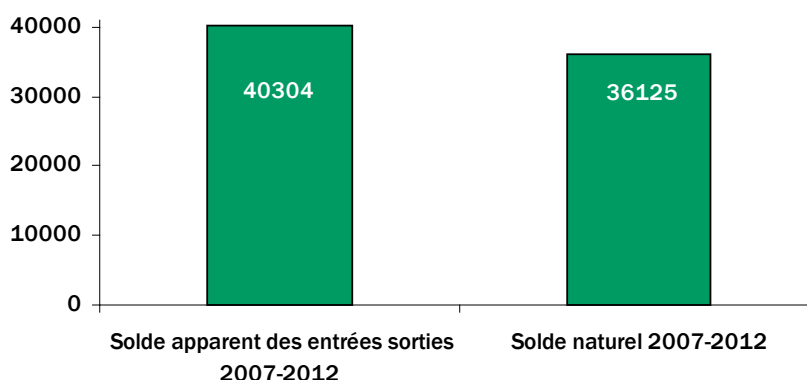
Démographie	Haute-Garonne	France
Population 2012	1 279 349	65 241 241
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	202,80	103,10
Evolution 2007-2012	+ 6,35 %	+ 2,58 %
Evolution 1999-2007	+ 14,96 %	+ 5,74 %

Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

La Haute-Garonne, 2<sup>e</sup> département français le plus attractif, derrière le Rhône.

Entre 2007 et 2012, la Haute-Garonne a enregistré une augmentation de sa population bien supérieure à la moyenne française. Cette hausse est due à un solde migratoire très important, mais également à un solde naturel fortement positif, cela illustre le dynamisme démographique que connaît actuellement le département.

### Soldes migratoires et naturels en Haute-Garonne

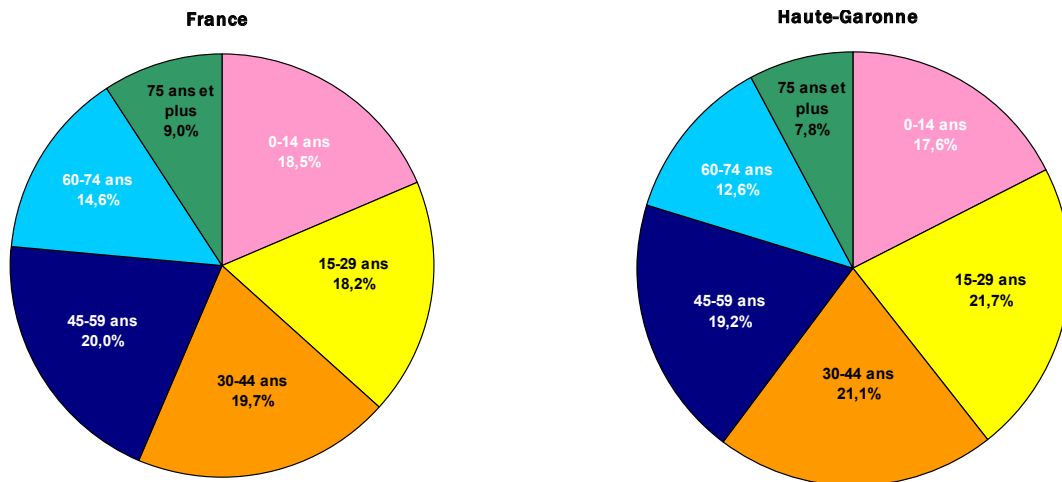


Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

## Répartition de la population par âges (2012)

La répartition de la population de la Haute-Garonne se distingue de la France par une part des 15-29 ans plus importante. Les plus de 60

ans sont moins représentés. L'âge moyen des habitants en Haute-Garonne est de 38,4 ans, contre 40 ans en France.



Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

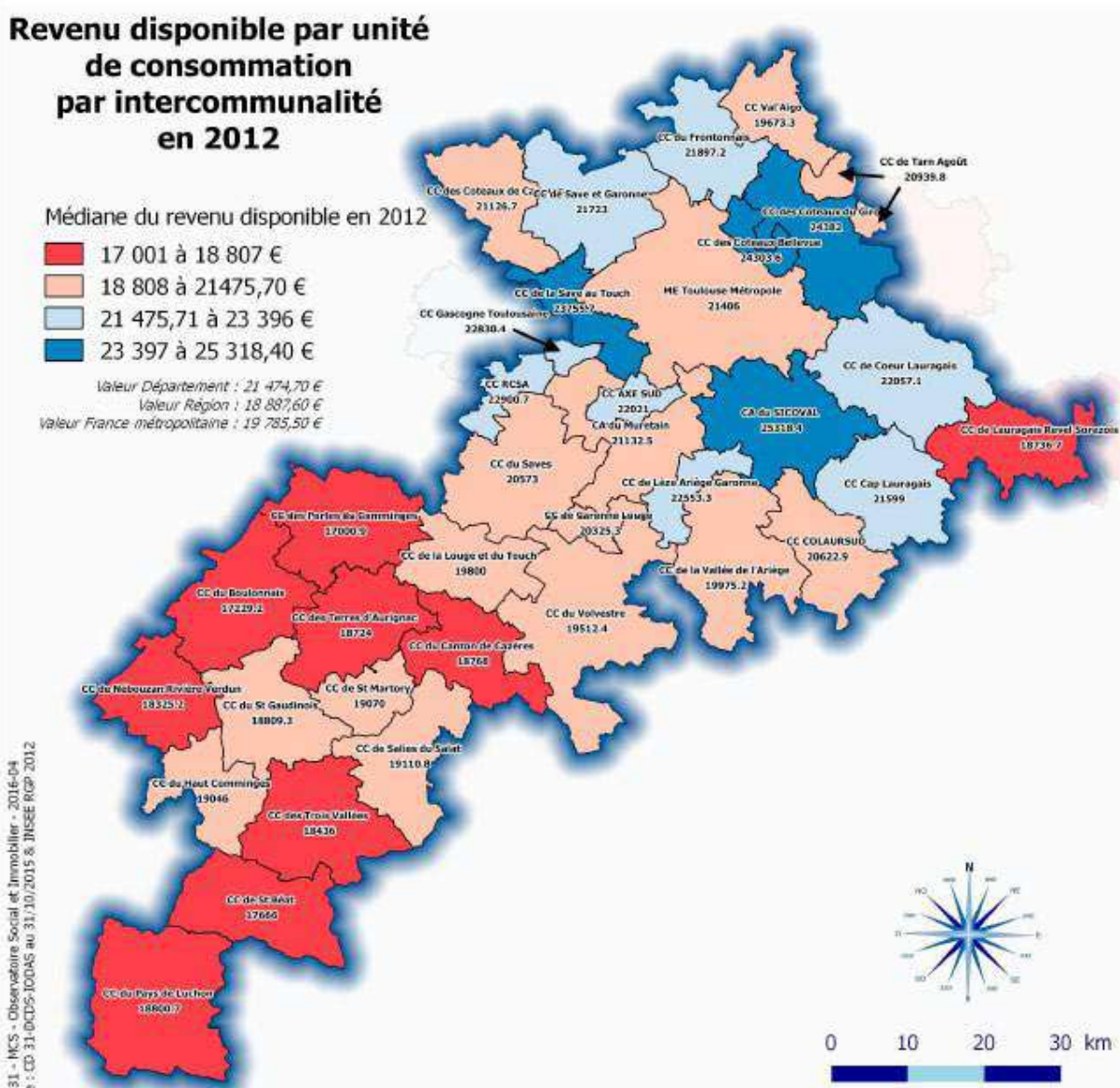
## Niveau de vie de la population

### Revenu disponible par unité de consommation par intercommunalité en 2012

Médiane du revenu disponible en 2012

- 17 001 à 18 807 €
- 18 808 à 21 475,70 €
- 21 475,71 à 23 396 €
- 23 397 à 25 318,40 €

Valeur Département : 21 474,70 €  
 Valeur Région : 18 887,60 €  
 Valeur France métropolitaine : 19 785,50 €





En 2012, la médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC) en France métropolitaine est de 19 785 €. La Haute-Garonne se situe bien au dessus de cette moyenne avec une médiane du revenu disponible par UC à 21 475 €, déduction faite des impôts directs et après versement des prestations sociales.

La part des ménages imposés est de 67,1% en Haute-Garonne contre 61,9 % en France métropolitaine. Ce niveau de vie médian haut-

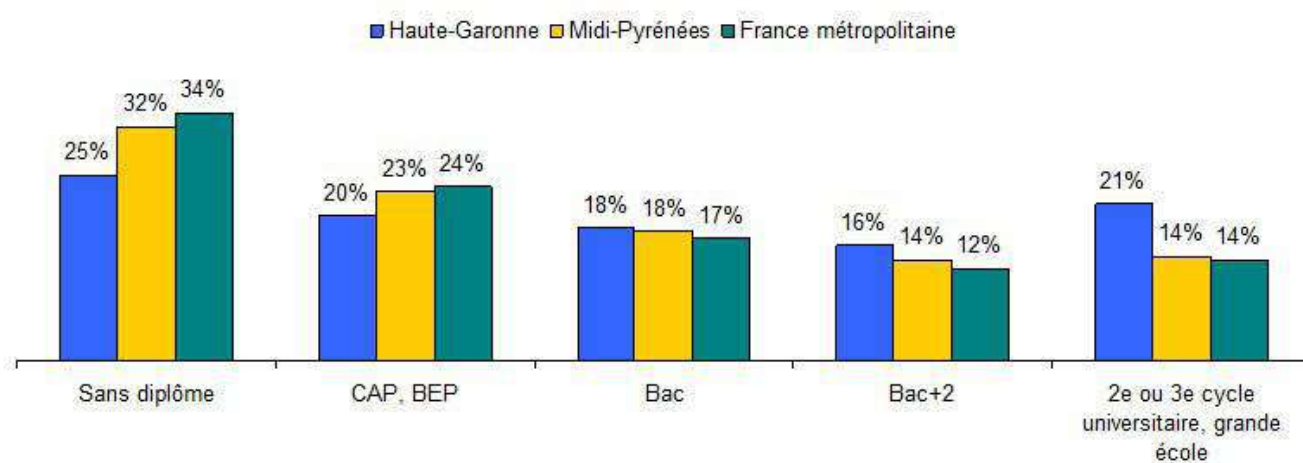
garonnais correspond à 1 790 € par mois pour une personne seule, ou encore à 3 220 € pour un couple avec un jeune enfant par exemple. C'est le revenu médian le plus élevé de la région et le 3<sup>e</sup> de province (derrière la Haute-Savoie et le Haut-Rhin). Les inégalités de revenus sont légèrement plus grandes dans le Département que dans la région Midi-Pyrénées, et elles demeurent nettement supérieures à celles de la France métropolitaine.

## Formation et emploi

En 2011, les habitants de Haute-Garonne sont comme ailleurs plus diplômés qu'auparavant, et en particulier la part des titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à bac+2 ne cesse d'augmenter : + 2,7 points par rapport à 2006, soit bien plus qu'en moyenne en France métropolitaine (+ 1,9 point).

Le poids des cadres dans la population active occupée est de la même manière, bien plus élevé en Haute-Garonne qu'en France métropolitaine (23 % contre 16 %) et progresse en cinq ans (+ 1,7 point). La part des ouvriers est en revanche bien inférieure dans le département (16% contre 23 % en France métropolitaine).

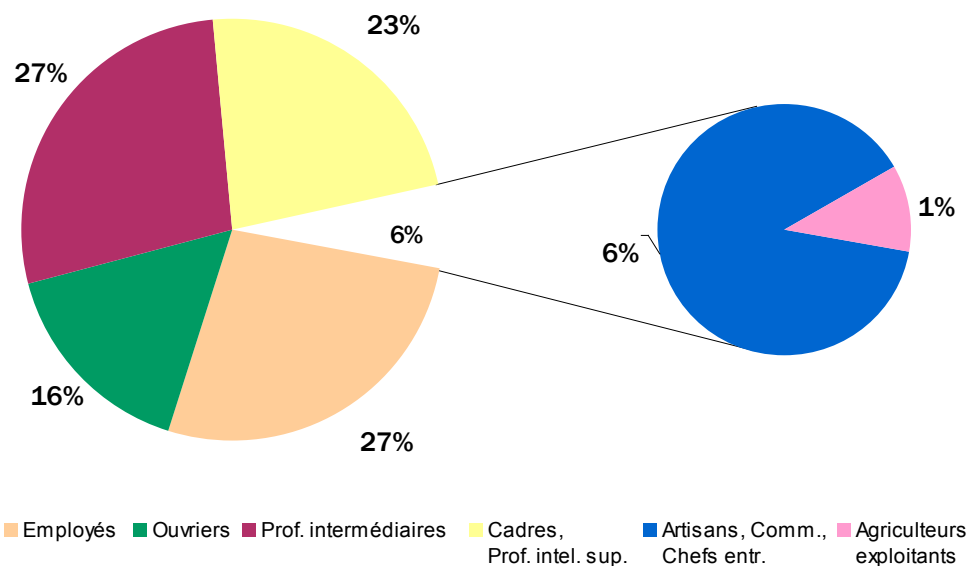
**Part de la population de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études, par niveaux de diplômes**



Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

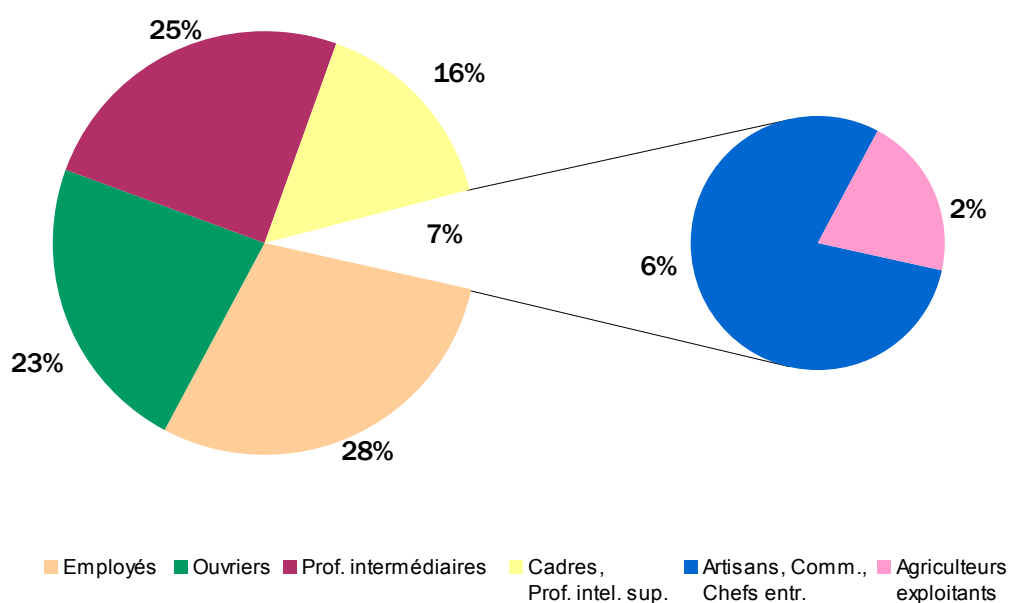
**21,4 % des Haut-Garonnais ayant fini leurs études ont un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ou de niveau équivalent, proportion parmi les plus élevées de France métropolitaine.**

### Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en Haute-Garonne (2012)



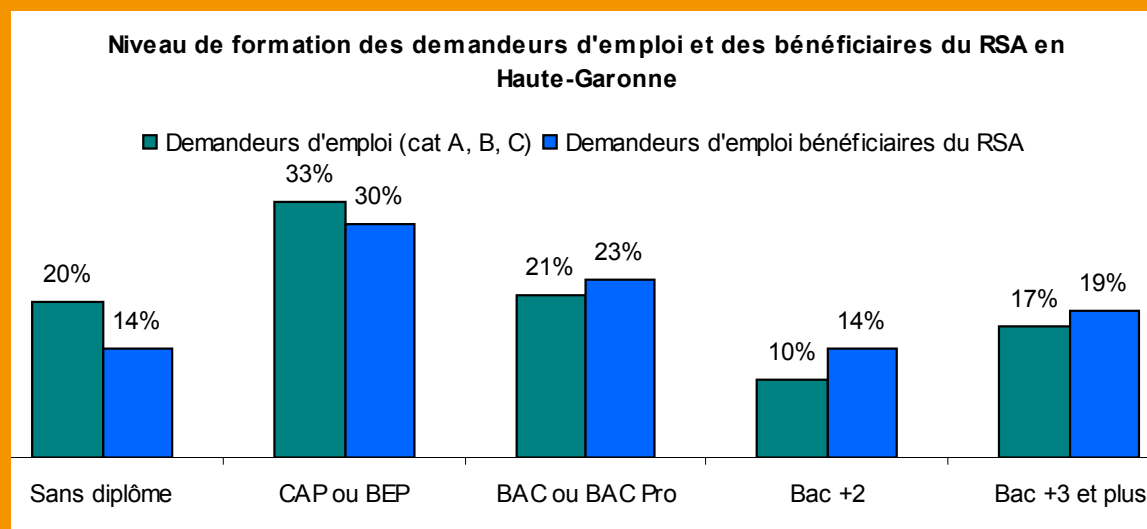
Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

### Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en France Metropolitaine (2012)



Source Insee, RP exploitation Principale – 2012

Ce niveau de qualification, plus élevé en Haute-Garonne que la moyenne nationale, se retrouve parmi la population des demandeurs d'emploi et en particulier chez les bénéficiaires du RSA. En effet, 27 % des demandeurs d'emploi ont un niveau d'études supérieur ou égal à Bac +2 et 33 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ont un niveau d'études supérieur ou égal à Bac +2.



Source : Pôle emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Service Statistiques, Études, Évaluation.

## Emploi et activité économique

Au 31 décembre 2015, on recense en Haute-Garonne :

- 133 343 demandeurs d'emploi (cat A,B,C)
- 31 014 bénéficiaires du RSA inscrits comme demandeurs d'emploi, soit 22% des demandeurs d'emploi (cat A,B,C)

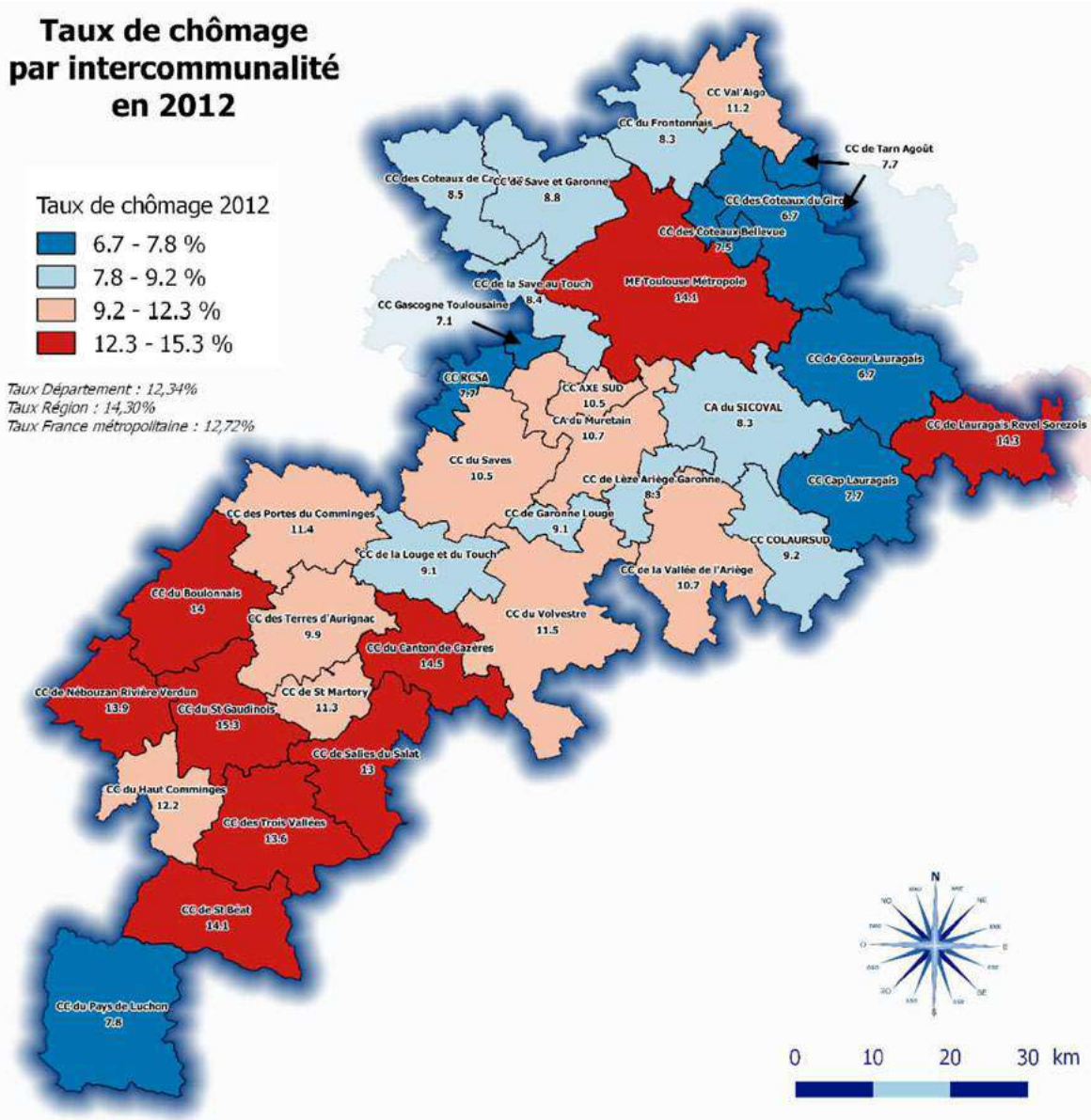
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA augmentent de 11.4% en un an (contre 4% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi)<sup>1</sup>.

## Taux de chômage par intercommunalité en 2012

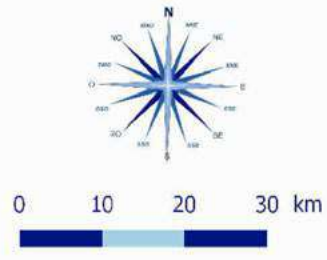
Taux de chômage 2012



Taux Département : 12,34%  
 Taux Région : 14,30%  
 Taux France métropolitaine : 12,72%



© CD 31 - MCS - Observatoire Social et Immobilier - 2016-04  
 Source : INSEE RGF 2012

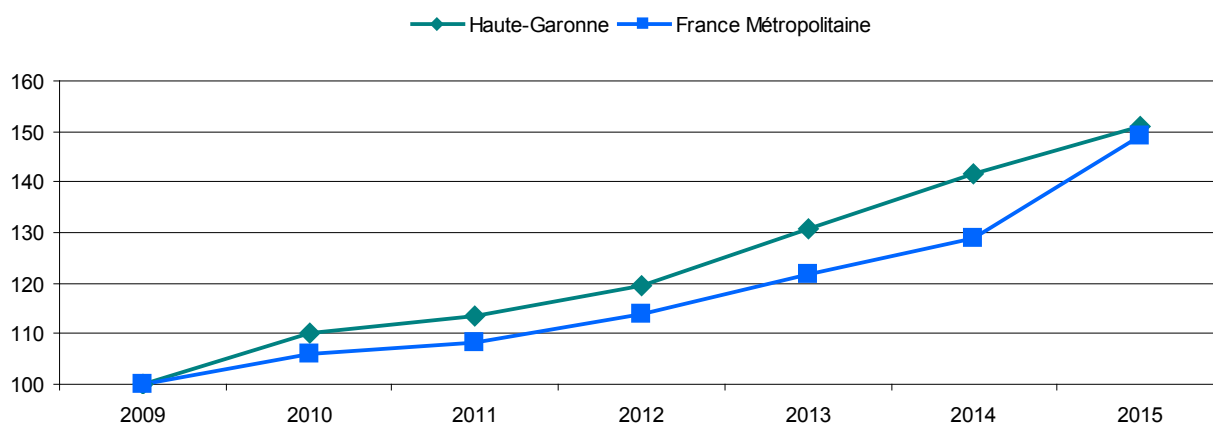


Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du sud du Département, ainsi que Toulouse Métropole et la Communauté de Communes de Lauragais-Revel-Sorezois, affichent des taux de chômage supérieurs à la moyenne départementale (12,3%).

# LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN HAUTE-GARONNE

## Le RSA au niveau national

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA au 31 décembre de chaque année de 2009 à 2015



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015  
CNAF – RSA conjoncture numéro 13 – mars 2016

Entre 2010 et 2012, on observe une évolution du nombre d'allocataires du RSA, toutes composantes confondues (socle, mixte, activité), comparable tant sur le plan national que sur le plan départemental. Cette augmentation, qui tend à s'accélérer à partir de 2012, est plus marquée localement :

- Entre 2012 et 2013, on observe une hausse de +7% sur le plan national, et de +9.8% en Haute-Garonne
- Entre 2013 et 2014, on observe une hausse de + 6,2% sur le plan national, et de + 8.9% en Haute-Garonne.

Le nombre de bénéficiaires total, au plan national, connaît ainsi une progression de + 4.3% entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015, moins soutenue que celle observée en

début d'année 2015 (+5.7% entre mars 2014 et mars 2015).

Par composantes, on observe également que la croissance de foyers bénéficiant du RSA socle seul commence à ralentir au cours de l'année 2015, avec une hausse de 1.3% en fin d'année 2015 par rapport à fin 2014 et une hausse de 4% sur le premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014.

Le nombre d'allocataires du RSA activité augmente, lui, de 10.7% entre fin 2014 et fin 2015.

Le RSA mixte national augmente, lui aussi, à un rythme plus élevé en fin d'année : + 8.9% entre fin 2014 et fin 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Nouveauté, elle s'ouvre aux jeunes de 18 à 25 ans.

## Le RSA en Haute-Garonne

La Haute-Garonne recense 51 106 foyers bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2015 :  
- **RSA socle** : 31 018 foyers bénéficiaires  
- **RSA mixte** : 7 185 foyers bénéficiaires  
- **RSA activité** : 12 903 foyers bénéficiaires  
L'augmentation moyenne est de 41% toutes composantes confondues depuis juin 2009.

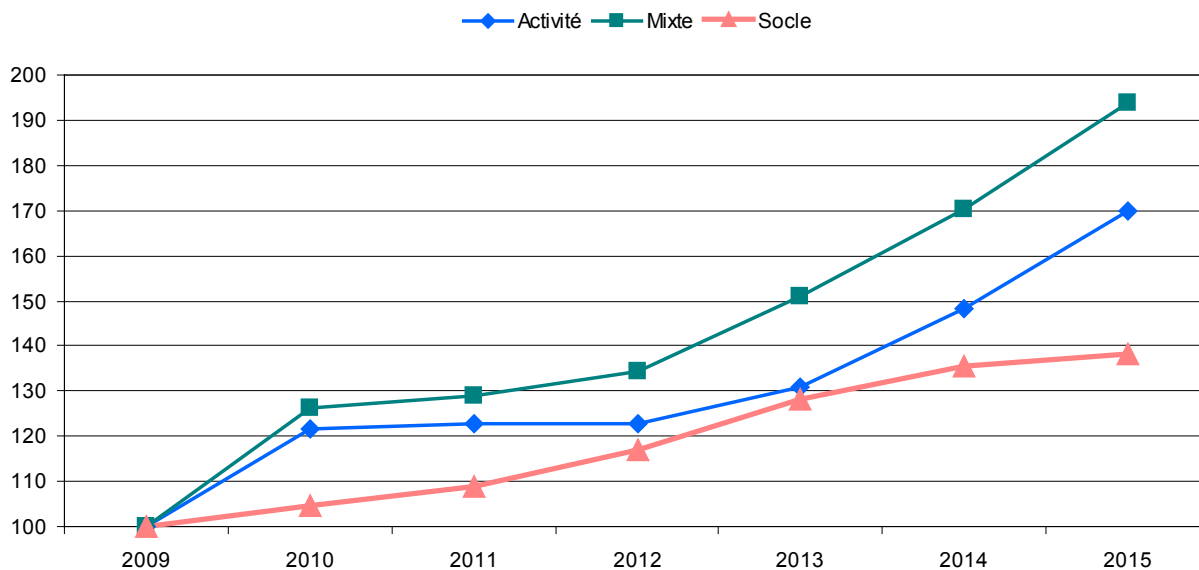
Entre décembre 2009 et décembre 2015 :

+ 28 % du RSA socle  
(+ 8533 bénéficiaires)

+ 47 % du RSA activité  
(+ 5248 bénéficiaires)

+ 54 % du RSA mixte  
(+ 3425 bénéficiaires)

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA au 31 décembre de chaque année



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

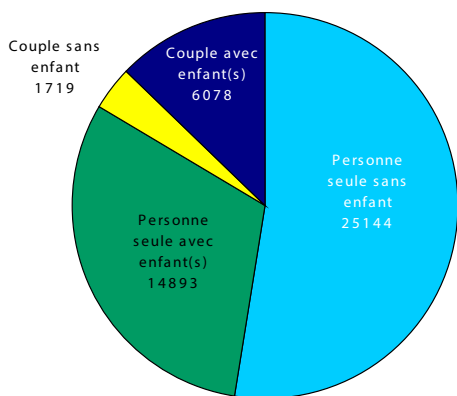
## Les spécificités du RSA en Haute-Garonne

Si le nombre d'allocataires du RSA a été en constante augmentation depuis 2009, on note une relative stabilité des profils des publics, tant dans la composition familiale (52 % sont des personnes isolées sans enfant) que dans les tranches d'âge.

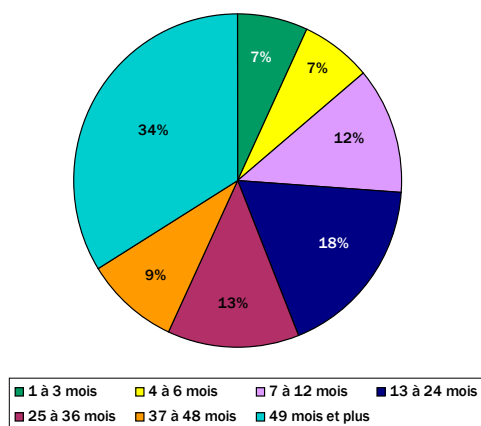
Le RSA reste également un dispositif contrasté, fait d'entrées et de sorties permanentes du public :

- 26 % des bénéficiaires ont moins d'un an d'ancienneté dans le dispositif
- 18 % ont entre 1 et 2 ans d'ancienneté
- 22 % sont plus durablement inscrits dans le minima social

Bénéficiaires du RSA par types de foyer (31/12/2014)

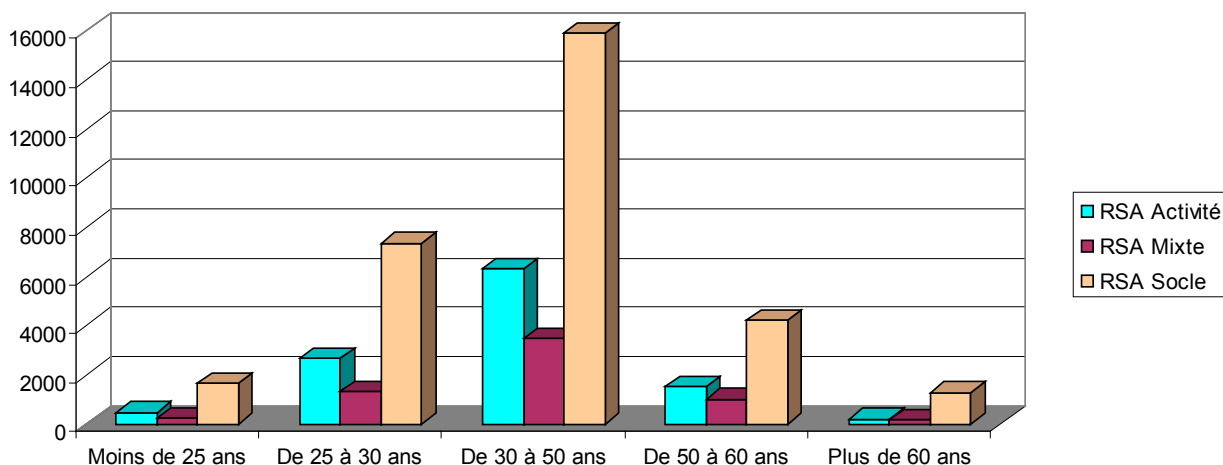


Ancienneté des bénéficiaires du RSA (30/06/2015)



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

Age des bénéficiaires par Type de RSA (decembre 2015)



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

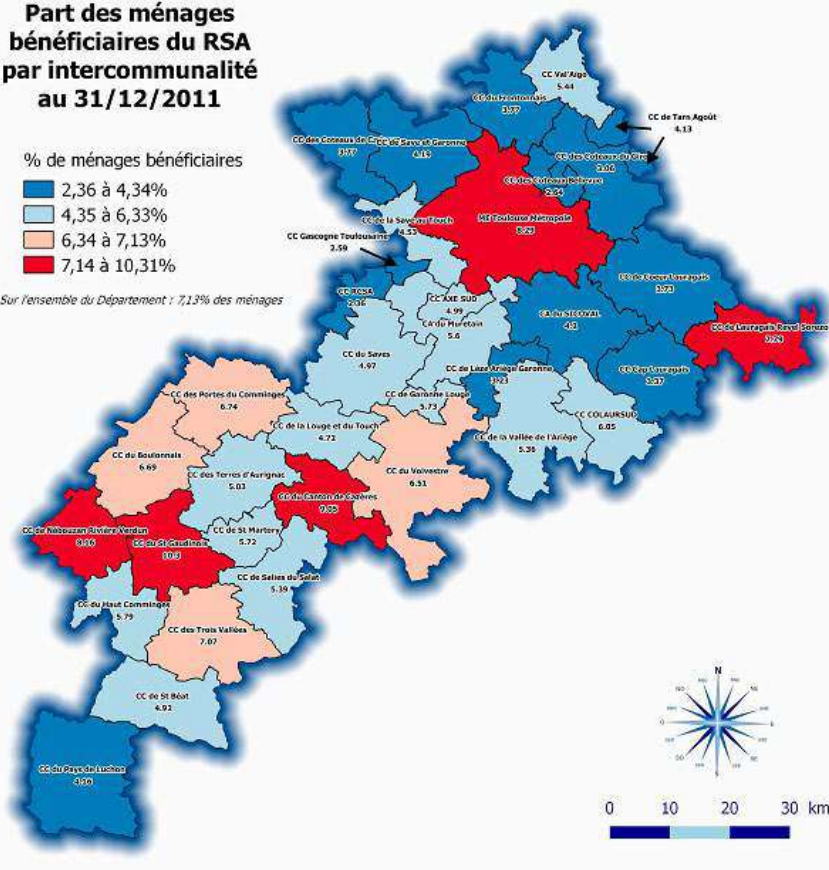
### Part des ménages bénéficiaires du RSA par intercommunalité au 31/12/2011

% de ménages bénéficiaires

- 2,36 à 4,34%
- 4,35 à 6,33%
- 6,34 à 7,13%
- 7,14 à 10,31%

Sur l'ensemble du Département : 7,13% des ménages

© CD 31 - MCS - Observatoire Social et Immobilier - 2016-04  
Source : CD 31-ODUS-ODUS au 31/12/2011 & INSEE RGP 2009



8 % environ de l'ensemble des ménages bénéficiant du RSA en Haute-Garonne en 2015.

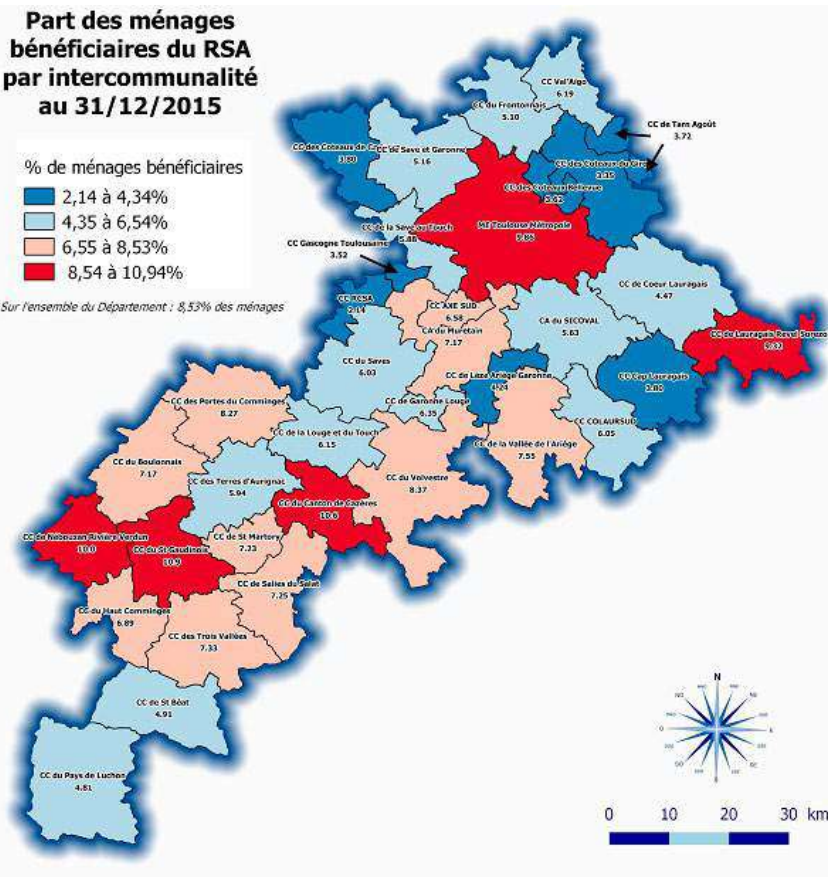
### Part des ménages bénéficiaires du RSA par intercommunalité au 31/12/2015

% de ménages bénéficiaires

- 2,14 à 4,34%
- 4,35 à 6,54%
- 6,55 à 8,53%
- 8,54 à 10,94%

Sur l'ensemble du Département : 8,53% des ménages

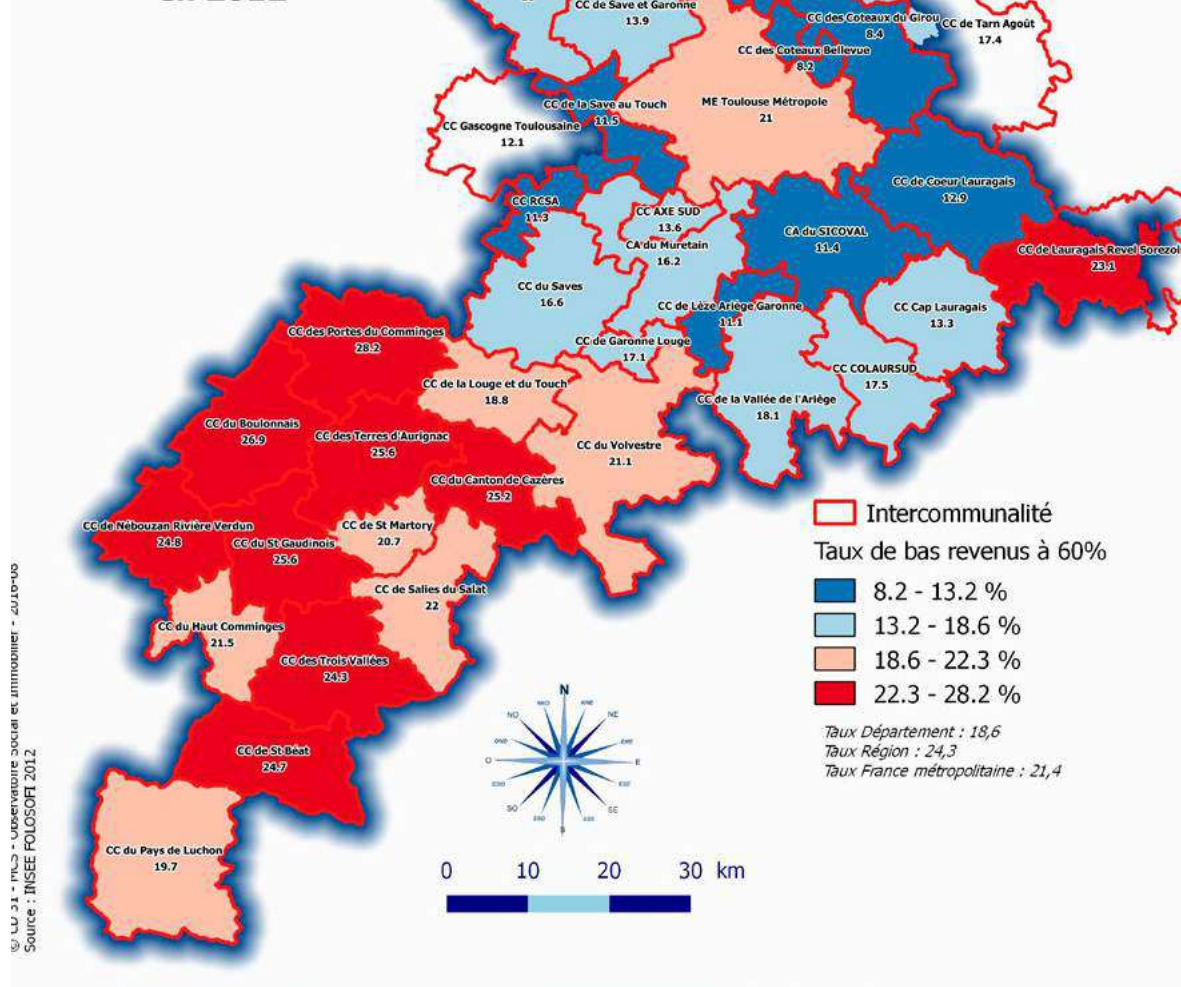
© CD 31 - MCS - Observatoire Social et Immobilier - 2016-04  
Source : CD 31-ODUS-ODUS au 31/12/2015 & INSEE RGP 2012



La plus forte concentration de bénéficiaires du RSA parmi les ménages est observée au sein de Toulouse Métropole, de la CC de Lauragais-Revel-Sorezois et de 3 cantons du pays Comminges. La comparaison des 2 cartes 2011-2015 fait apparaître l'accentuation en 4 ans de la part des ménages bénéficiaires du RSA dans des zones périurbaines et dans le sud du département. Une vigilance devra être portée sur ces évolutions.



## Taux de bas revenus déclarés inférieur au seuil de 60% du revenu médian par intercommunalité en 2012



Le seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit en France en 2012 à 987 euros mensuels. La Haute-Garonne affiche un pourcentage de la population située sous le seuil de bas revenus, bien inférieur au taux de la France métropolitaine: 18,6% contre 21,4%. Néanmoins, cela concerne près de 238 000 habitants en Haute-Garonne. Les EPCI du sud du Département recensent près d'un quart de leur population en situation de forte précarité.

# LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES D'INSERTION DANS LE DÉPARTEMENT

Le législateur a réaffirmé le rôle de chef de file de l'insertion du Département en l'inscrivant dès 2009 dans les textes régissant les politiques d'insertion.

Plusieurs documents cadres traduisent la volonté de l'ensemble des acteurs de coordonner leurs actions, autour de cette compétence du Conseil départemental, afin d'assurer le meilleur service à l'utilisateur.

- **Un Pacte Territorial d'Insertion** signé en juin 2015 détermine les conditions d'articulation de l'ensemble des acteurs dont les compétences les conduisent à intervenir dans le champ des politiques d'insertion.
- **Deux conventions de gestion** signées entre le Conseil départemental et les deux organismes payeurs que sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) permettent de fixer les conditions dans lesquelles l'allocation RSA est versée aux bénéficiaires dans le département.
- **Une convention d'orientation** signée avec l'Etat, la CAF, la MSA, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) et le Pôle Emploi permet de définir :
  - des modalités d'instruction harmonisées entre les différents services instructeurs du droit RSA ;
  - les modalités de mise en œuvre de l'orientation des publics et du droit à l'accompagnement.
- **Une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM)** signée avec l'Etat fixe la participation du Conseil départemental à la mise en œuvre de la politique d'emplois aidés.



## Une information essentielle face à un droit complexe

**800 ouvertures de droit mensuelles notifiées aux usagers par le Conseil départemental.**

Le RSA est un droit à la fois complexe et difficile à appré-

hender dans ses modalités de mise en œuvre. C'est un droit subsidiaire et différentiel qui nécessite de connaître au préalable la situation globale de l'usager : une information sur ses

droits et obligations, dispensée par le service instructeur lors de la demande de RSA, permet ainsi de bien aiguiller l'usager qui sera amené à remplir tous les trois mois sa déclaration de ressources, et de l'orienter le cas échéant vers l'institution ou la collectivité compétente au regard de ses besoins (CARSAT pour le droit à retraite, Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage...).

## Une approche individualisée

Malgré le nombre croissant d'allocataires du RSA, le département continue de privilégier une approche individuelle de la situation des personnes bénéficiaires du RSA :

- Un accueil physique et téléphonique est assuré dans les Maisons des Solidarités du département. Un maillage territorial étroit permet de répondre en proximité.
- Un accueil téléphonique est également assuré par les services de la Direction de la Coordination et du Développement Social (DCDS) pour les usagers souhaitant connaître en temps réel leur situation au regard de leur insertion professionnelle et la gestion administrative de leur dossier RSA.
- Un accueil physique complémentaire à celui des Maisons des Solidarités, dédié au RSA, est assuré par des agents de la DCDS. Les personnes peuvent être reçues, sans ren-

dez-vous, au siège du Conseil départemental, au Centre Administratif de Saint-Gaudens ou à Muret. Cet accueil s'adresse plus particulièrement aux personnes confrontées à des situations complexes au regard du RSA.

- Des échanges quotidiens ont lieu entre le Conseil départemental, décisionnaire au regard du droit RSA, et les organismes payeurs CAF et MSA. Plus de 20 000 décisions sont ainsi prises chaque année et notifiées aux usagers tant sur l'évolution de leur droit que sur leurs démarches d'insertion ou le suivi de leur parcours. Ces décisions font l'objet de courriers personnalisés afin de répondre au mieux à la singularité de chaque situation.

**400 personnes sont reçues mensuellement par des agents de la DCDS à l'accueil RSA :**  
- 70 % reçoivent une réponse immédiate  
- 30 % sont orientés vers le service compétent.

## Une gestion rigoureuse visant à prévenir les indus

**Le mode de calcul du RSA peut s'avérer complexe selon les situations des allocataires et freiner l'accès aux droits, voire contribuer au non-recours, phénomène particulièrement mis en exergue depuis 2012.**

En effet, en raison du calcul trimestriel, l'évolution des montants versés mensuellement est souvent peu compréhensible pour les bénéficiaires du RSA. Cette grande variabilité des montants versés aux allocataires ne leur per-

met pas de se projeter, ne pouvant pas s'appuyer durablement sur la connaissance du montant auquel ils vont pouvoir prétendre.

Le RSA induit par ailleurs, du fait de cette complexité, un nombre élevé d'erreurs ou d'omissions, la plupart du temps involontaires, mais pouvant entraîner des indus (trop perçus de la part des allocataires) qui seront alors réclamés au bénéficiaire a posteriori, mais aussi des rappels (sommés dues aux allocataires).

# LA GOUVERNANCE DE L'ALLOCATION RSA

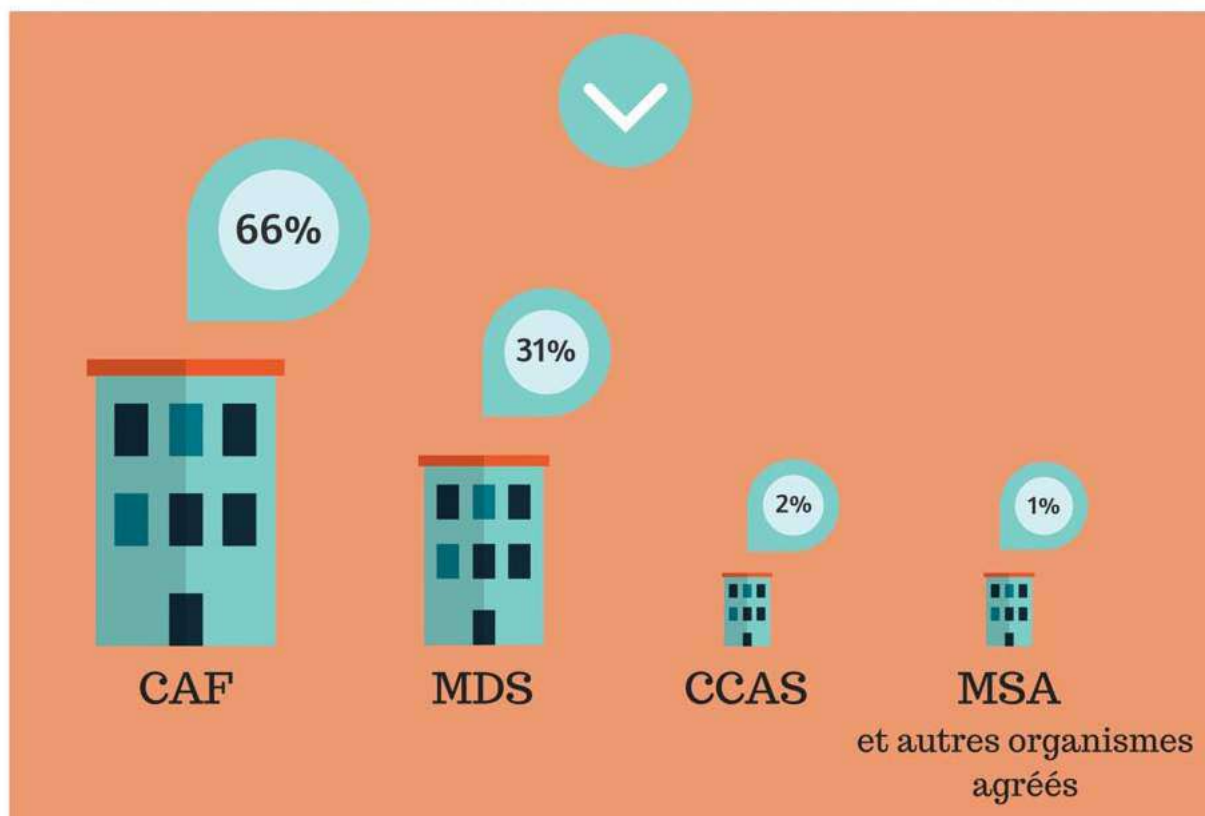
## Un accès aux droits en proximité

Solliciter le RSA est une démarche souvent difficile à engager pour l'utilisateur confronté à la rupture de ses ressources. L'accès en proximité à un service instructeur comme le délai de traitement de la demande sont un enjeu fondamental.

Face aux attentes fortes des usagers, le Conseil départemental propose sur l'ensemble du territoire une offre de services de proximité, aux côtés des autres acteurs institutionnels.

On remarque depuis 2009 une stabilité de la répartition de l'instruction en Haute-Garonne entre les différents services.

## L'instruction du RSA en Haute-Garonne



Source : données CAF de la Haute-Garonne

Afin d'assurer une instruction du RSA harmonisée sur tout le territoire, différents outils ont été créés et développés :

- un cahier des charges élaboré par le Conseil départemental, annexé à la convention d'orientation, fixe les objectifs et les modalités de l'instruction.
- des supports techniques à destination de professionnels du Conseil départemental,

actualisés annuellement, sont mis à disposition sur le portail intranet

- des rencontres annuelles avec les services instructeurs dans un souci d'actualisation des dispositions légales et réglementaires du RSA
- des réunions techniques régulières avec les services de la CAF et de la MSA
- un appui téléphonique pour les services instructeurs RSA

Ces mesures de régularisation, courantes, contribuent parfois à renforcer les difficultés budgétaires des personnes pour lesquelles le RSA constitue une source de revenu essentielle.

**Le RSA est l'allocation la plus contrôlée** : il représente 61% des contrôles de la CAF, réalisés principalement par le biais de contrôles sur pièces et de croisements de fichiers avec les administrations : Administration fiscale, Pôle Emploi et CPAM... Essentiellement liés à des situations de changement professionnel, les indus sont caractérisés par des périodes courtes.

**Le Conseil départemental a fait le choix de privilégier une politique de prévention des indus en développant l'information et l'implication de l'utilisateur lors de l'instruction de la demande de RSA.**

Au-delà de l'appui et des explications apportées par l'agent chargé d'instruire la demande de RSA, une fiche d'information sur les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA, propre au département de la Haute-Garonne, lui est remise et signée par lui-même. Elle souligne les points d'attention et de vigilance à avoir dans les délais de déclaration de changement de situation, ainsi que sur les types d'omissions les plus fréquents.

Cette démarche engage tant la responsabilité du futur bénéficiaire, que la collectivité dans le traitement réactif de sa demande et du suivi de son droit.

**77 % des indus de RSA sont générés par l'envoi tardif des déclarations trimestrielles de ressources.**

# UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉE À CHAQUE BÉNÉFICIAIRE

## Des parcours d'insertion et des accompagnements diversifiés

En fonction de leur situation, tous les publics n'éprouvent pas les mêmes besoins. Il leur est proposé des parcours différenciés avec la désignation d'un référent unique, pivot de l'accompagnement.

Le référent est l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires. Disponible, mobilisateur, il rappelle le

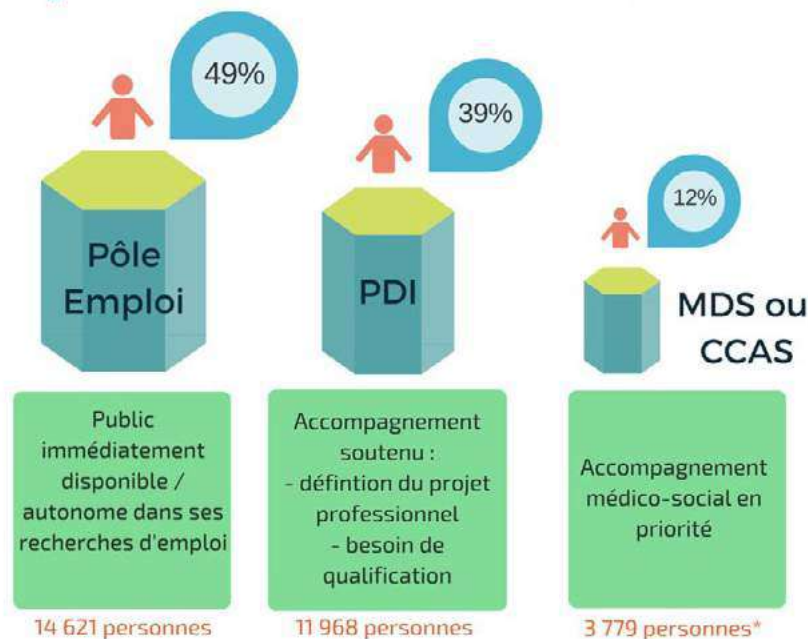
cadre, et construit avec eux des solutions adaptées.

Trois types de référent sont possibles :

- Pôle Emploi
- Le Service départemental d'action médico-sociale, au travers des 23 Maisons des Solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

- Les dispositifs d'insertion professionnelle du PDI qui assurent une offre d'accompagnement complémentaire aux prestations de Pôle Emploi. Cet accompagnement, individualisé et mobilisateur, s'inscrit dans la durée et fait l'objet d'une évaluation mensuelle.

## 3 référents possibles pour un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA



- 82 % des publics ont reçu une proposition de suivi individualisé par un référent au 31/12/15
- 53 % des bénéficiaires du RSA ont un contrat d'engagements réciproques en cours à cette même date.

Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

Les Maisons des Solidarités accueillent, informent, orientent pour favoriser l'accès aux droits de tous les publics. Elles accompagnent les publics dans un parcours de mobilisation sociale et agissent en complément des autres référents désignés.

Disposant d'une centaine de points d'accueil de proximité sur l'ensemble du départe-

ment, et dotées d'équipes pluridisciplinaires, les Maisons Des Solidarités du Conseil départemental interviennent plus particulièrement dans les domaines suivants :

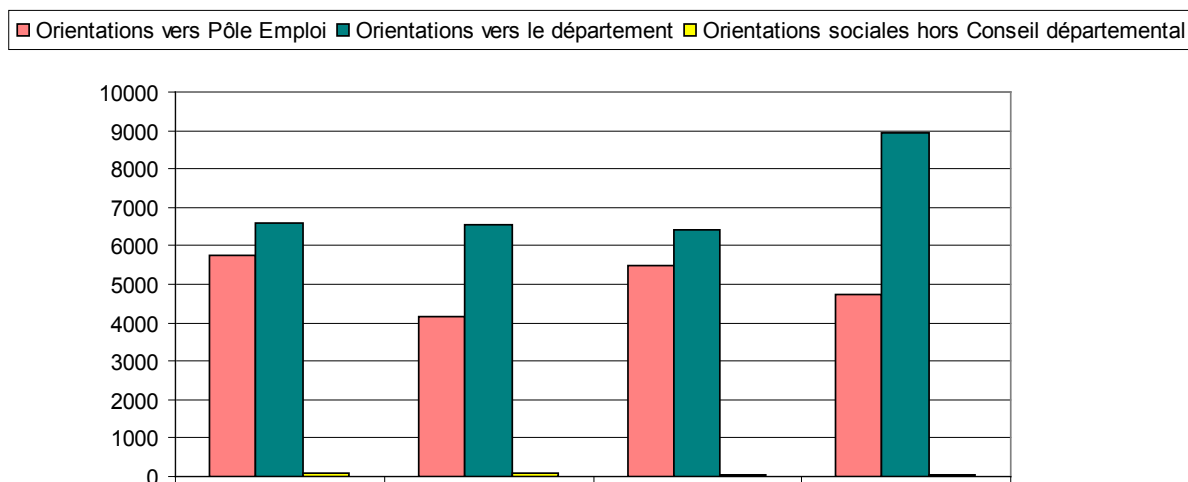
- vie quotidienne (logement, précarité...)
- protection maternelle et infantile
- parentalité, protection de l'enfance
- jeunesse

- accès aux soins et suivi santé
- handicap, (enfants et adultes)
- personnes âgées

Ces démarches d'accompagnement sont formalisées entre le bénéficiaire et la collectivité dans un contrat d'engagements réciproques.

## L'insertion professionnelle, principale attente des bénéficiaires

### Evolution du volume global d'orientation du public



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

Chaque année, ce sont près de 12 000 orientations vers un référent qui sont adressées aux bénéficiaires du RSA, dont une grande majorité vers les dispositifs d'accompagnement socio-professionnel du PDI.

Près de 8 000 personnes sont suivies chaque année par les Dispositifs Territoriaux d'Insertion Professionnelle (DTIP), les Dispositifs d'Accès à l'Emploi (DAE) et les Dispositifs Diplômés (DD).

Cette offre d'accompagnement se décline sur l'ensemble du territoire départemental avec de nombreux points d'accès, insérés dans le réseau partenarial.

Elle s'adresse à des personnes qui expriment le désir d'une insertion professionnelle malgré des freins identifiés pouvant être liés une ancienneté d'inactivité professionnelle, un faible niveau de qualification, l'absence d'un projet professionnel validé...

Elle permet, depuis l'accueil et l'information de la personne, jusqu'à son accès à l'emploi, d'assurer la continuité d'un accompagnement, en articulation avec les partenaires associatifs ou institutionnels à même d'intervenir afin de consolider son parcours.

L'objectif du référent est de parvenir à inscrire ou réinscrire la personne dans une dynamique. La première démarche consistera bien souvent à réamorcer l'inscription au Pôle Emploi,

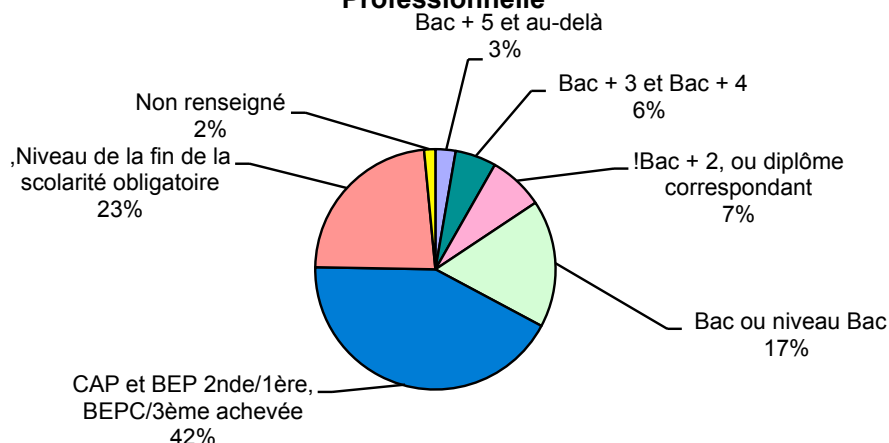
clé d'entrée pour la formation, l'accès à l'Insertion par l'Activité Economique, la reconstitution des droits en qualité de demandeur d'emploi.

Ces référents doivent parvenir à mobiliser sur le long terme des personnes qui se sont parfois détournées du service public, confrontées bien souvent à un sentiment d'usure, d'accumulation, voire d'empilement de dispositifs d'accompagnement et cependant en forte attente d'accès à un emploi malgré un faible niveau de qualification et une expérience professionnelle souvent intermittente.

Les DTIP, qui s'adressent au public le plus éloigné de l'emploi et souvent peu qualifié, permettent l'accès à l'emploi et à la formation, avec des taux de sorties positives qui se maintiennent, malgré le contexte économique fortement dégradé ces dernières années.

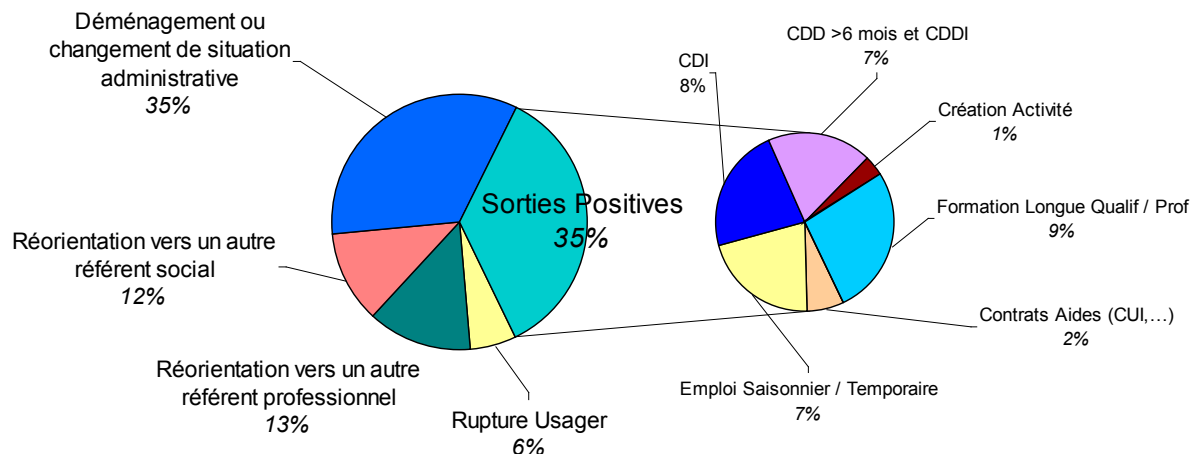
Face à un public très mobile géographiquement comme en témoignent le taux de déménagement et d'hébergement, ils assurent aussi une réelle plus-value dans la redynamisation du parcours d'insertion, permettant par exemple d'amorcer une démarche de soins non acceptée jusque là, ou proposant après une phase d'évaluation, la réorientation de la personne vers un accompagnement social ou professionnel plus adapté au besoin et au rythme de son parcours.

## Qualification et niveau de formation des publics suivis par le Dispositif Territorial d'Insertion Professionnelle



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

## Taux de sortie et zoom sur les sortie positives des DTIP



Source : Conseil départemental - IODAS au 31/12/2015

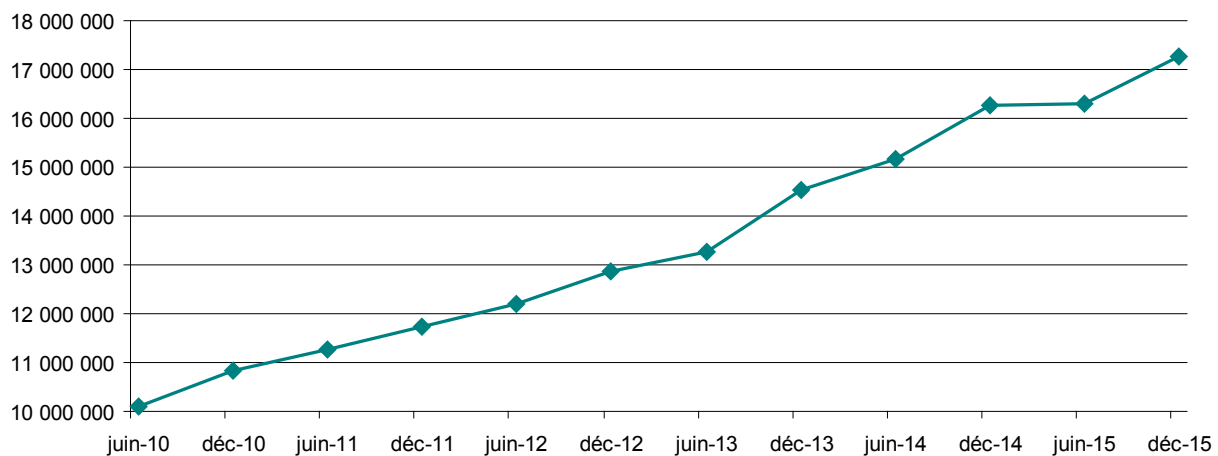


# UN BUDGET METTANT EN CORRÉLATION L'ALLOCATION ET LA VOLONTÉ D'INSERTION

L'évolution du nombre d'allocataires depuis la mise en place du RSA (plus de 20 000 nouveaux allocataires financés par le département entre 2008 et 2015) a fortement impacté les dépenses de solidarité jusqu'à devenir le premier budget des dépenses d'action sociale du département.

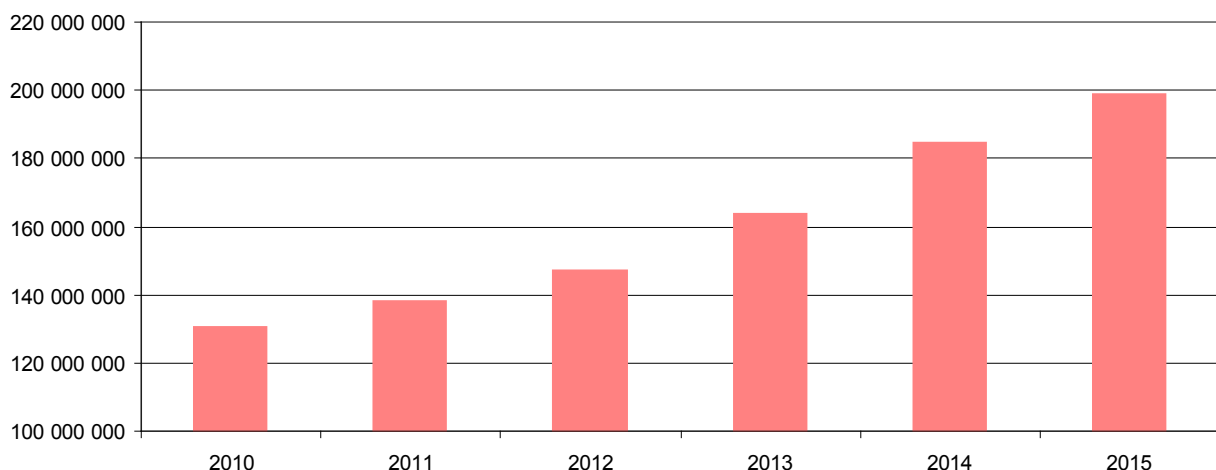
Pour accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle de chacun, le Département consacre près de 12 millions d'euros par an de dépenses d'insertion, effort maintenu dans un contexte budgétaire contraint.

**Evolution des montants versés au titre du RSA entre 2010 et 2015**



Source : Conseil départemental - IODAS

**Evolution des dépenses d'allocation (compte administratif) de 2010 à 2015**



Source : Conseil départemental - IODAS

# UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ENGAGÉE AVEC L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative à la création du Revenu de Solidarité Active prévoit la participation des bénéficiaires du RSA dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques d'insertion et leur représentation aux équipes pluridisciplinaires.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a privilégié une approche thématique de ces instances. Depuis 2010, la Direction de la Coordination et du Développement Social anime ces rencontres une fois par trimestre en présence des membres représentant les bénéficiaires du RSA, les responsables des Maisons des Solidarités, le Pôle Emploi, l'UDCCAS, les Maisons des Chômeurs du département.

Une vingtaine de rencontres a eu lieu depuis 2010 :

- des personnes sont venues témoigner et partager leurs expériences autour des actions proposées dans le cadre du PDI sur la participation aux actions socioculturelles et l'accès à la culture pour tous, ainsi que l'expérience d'une reprise d'activité en tant que salarié dans un atelier chantier d'insertion.
- un travail a été également mené avec le soutien des Maisons des Chômeurs sur la réalisation d'un cahier blanc élaboré par les bénéficiaires du RSA. Concrètement, ce travail a permis la réécriture simplifiée de certains courriers administratifs souvent complexes

et la contribution à la rédaction des pages du site internet du Conseil départemental consacrées au RSA.

- des thématiques du PDI ont été abordées : l'accès aux soins et l'offre de soins, l'accompagnement aux projets artistiques, les dispositifs d'insertion socio-professionnelle mis en place dans le cadre des marchés publics, l'insertion par l'activité économique, les contrats aidés.
- des zooms ont été réalisés sur les problématiques rencontrées par des publics spécifiques telles que l'insertion professionnelle des ressortissants agricoles, et des bénéficiaires âgés de plus de 50 ans.

Les questions de la participation et de la représentation des bénéficiaires ont été les principales préoccupations de cette instance. Si les premières années, les représentants des bénéficiaires se limitaient à un ou deux par instance, il est vite apparu qu'une représentation renforcée apporterait de la richesse aux débats et garantirait la continuité d'une représentation dans la durée (les représentants des bénéficiaires étant, bien heureusement, amenés à se renouveler régulièrement !). La prise de parole en public, si elle reste difficile dans cette configuration demeure pourtant essentielle. Elle répond en effet à un enjeu d'ouverture de la collectivité vers un public doutant de plus en plus de l'impact de l'action publique.

# LES 5 AXES STRATÉGIQUES DU PDI 2016-2021



Dans cette dynamique de participation citoyenne portée par les équipes pluridisciplinaires, et à l'occasion du renouvellement du PDI, un questionnaire a été adressé aux structures conventionnées et aux acteurs de l'insertion. Ont répondu :

- 84 structures associatives du PDI
- 18 Maisons des Solidarités
- 16 CCAS

Partant du principe que des échanges en petits groupes pouvaient faciliter la prise de parole et l'expression de chacun, l'envoi de ce questionnaire s'est doublé de rencontres avec des bénéficiaires du RSA au sein des Maisons des Chômeurs.

Cinq rencontres se sont tenues dans les 5 Maisons de Chômeurs du département, en présence de groupes de 7 à 15 usagers.

Malgré des organismes et fonctionnements hétérogènes (associations de quartier soutenues par des habitants, organismes de formation très structurés ou bien associations portées majoritairement par des bénévoles...), ces questionnaires communs et ces rencontres ont permis de dégager des tendances autour des thèmes suivants :

- la communication
- la participation de l'utilisateur
- le partenariat
- les thématiques prioritaires du PDI

C'est de cette consultation qu'ont pu être dégagés les cinq axes stratégiques du PDI 2016-2021.

Ces cinq axes seront progressivement déclinés sous forme de fiches thématiques, pouvant faire l'objet pour certaines d'entre elles d'un appel à projet. Les premières fiches thématiques sont



# AXE I RENFORCER LA PARTICIPATION DE L'USAGER À LA POLITIQUE D'INSERTION DU DÉPARTEMENT

## Développer et moderniser les outils de communication

d'ores et déjà jointes en annexe du PDI. A la question « trouvez-vous les fiches PDI suffisamment claires ? », 54.5 % des CCAS et MDS ont répondu « non ».

L'appropriation du PDI doit passer par une communication accrue et l'adaptation des différents supports mobilisés.

Au-delà de ce constat, les échanges avec les bénéficiaires du RSA mettent en exergue la nécessité de simplifier la communication institutionnelle et d'inventer des formes d'information plus collectives pour répondre à l'isolement et faciliter l'appropriation de l'offre

d'insertion proposée.

Les usagers attendent d'être informés pour mieux comprendre les actions proposées, accéder à leurs droits, participer, se sentir concer-

### Propositions opérationnelles issues de la concertation :

**Construire et élaborer conjointement avec les usagers les nouveaux supports de communication (internet...) tout en tenant compte des difficultés d'accès aux droits et à l'information entraînées par la dématérialisation accrue (diversifier les supports).**

## Développer les espaces de rencontre avec les usagers

nés, adhérer et agir de manière autonome. La consultation met en exergue une forte demande du public en termes de reconnaissance...

« Être écouté »

« Avoir des espaces de parole »

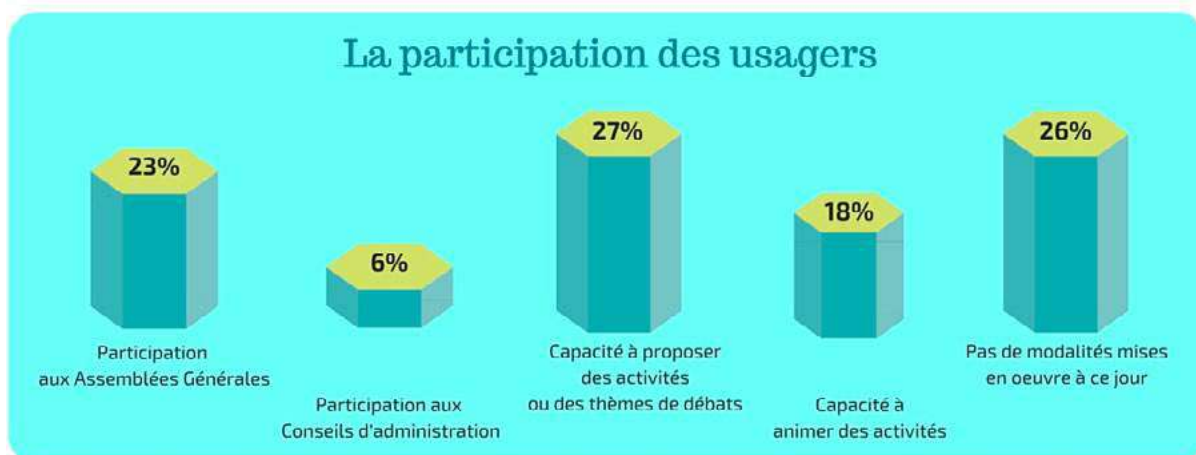
« Ne plus être seul »

... et ce, malgré une perte de motivation et un essoufflement :

« Perte de temps sans débouchés »

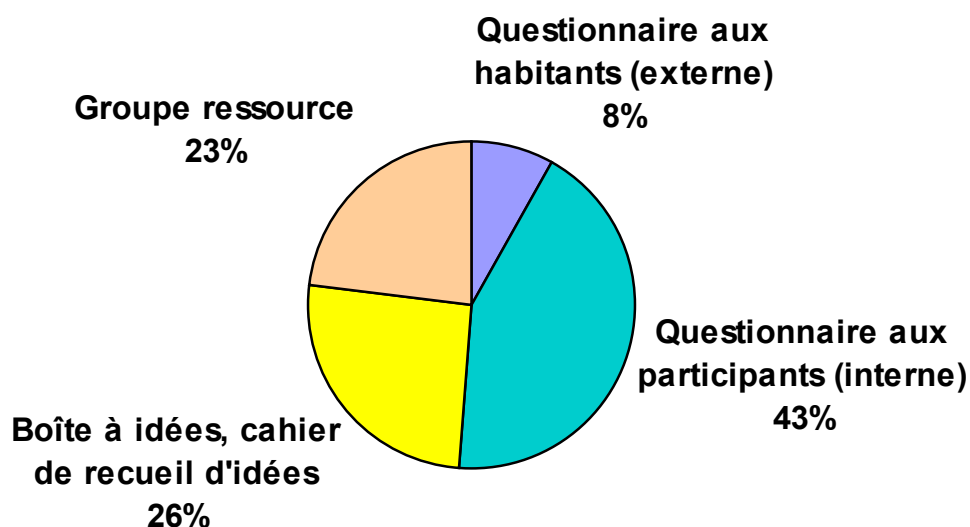
« Je viens parce que je le dois, mais je ne m'implique pas... »

Les structures du PDI devront poursuivre les modalités de participation variées qu'elles ont initiées afin que les usagers soient pleinement acteurs des structures fréquentées au travers de diverses propositions d'implication (participation aux assemblées générales, aux conseils d'administration,...)



Source : questionnaire de consultation – renouvellement du PDI (février-mars 2016)

## Supports utilisés pour recueillir la participation des usagers



Source : questionnaire de consultation – renouvellement du PDI (février-mars 2016)

*Propositions opérationnelles issues de la consultation :*

**Sortir d'une approche strictement duelle avec l'utilisateur en :**

- développant des temps de rencontre et/ou d'information collective dans les Maisons des Solidarités,
- s'impliquant dans les temps collectifs avec les usagers au sein même des associations,
- évitant toute stigmatisation des publics et facilitant l'implication de chacun,
- permettant l'écoute des usagers, les nouveaux entrants comme les personnes plus durablement inscrites dans le dispositif,
- facilitant la transmission du message relatif aux droits et devoirs,
- permettant la présentation plus dynamique de l'offre du PDI au-delà de la simple désignation d'un référent par voie de courrier,
- ouvrant des espaces d'échanges de pratiques, d'expériences et de savoirs entre les publics.

**Poursuivre les rencontres des usagers bénéficiaires du RSA au sein de l'équipe pluridisciplinaire en diversifiant les lieux et les modes de rencontre (travail en atelier, délocalisation de l'instance sur différents territoires...).**

**S'appuyer sur les propositions de collectifs d'utilisateurs ou groupes d'utilisateurs animés par les acteurs associatifs : s'associer à leur réflexion pour favoriser l'émergence de nouvelles formes de participation, exploiter plus concrètement les différents supports de recueil de la parole de l'utilisateur utilisés par les différents acteurs.**

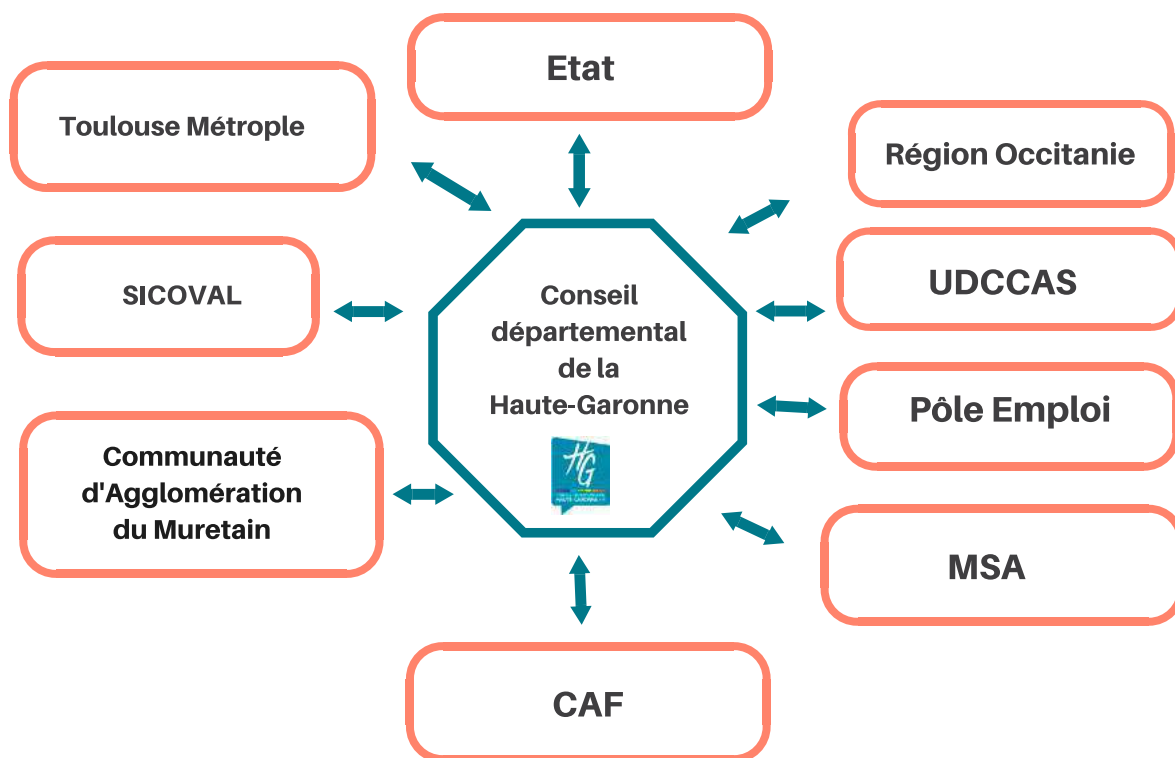
**Garantir une information facilitée de l'utilisateur, un rapport humanisé avec la collectivité par le biais de l'accueil physique et de l'approche globale des situations : conforter la démarche engagée sur la rénovation de l'accueil dans les Maisons des Solidarités et contribuer à une information claire et appropriée, tant à l'ouverture du droit RSA que sur la durée du parcours d'insertion de la personne.**

## AXE II COORDONNER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL POUR UNE ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE

### S'appuyer sur Le Pacte Territorial d'Insertion, espace de concertation

Signé en juin 2015 avec l'Etat, la Région, Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain, le SICOVAL, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, Pôle Emploi, la CAF et la MSA, le Pacte Territorial d'Insertion est un document pivot

qui permet la mise en cohérence et la complémentarité des actions d'insertion menées par les signataires en fonction de leurs champs d'intervention, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou de politiques volontaristes.



Source : données Pôle Emploi au 31/03/2016

5 axes de travail ont été privilégiés pour l'année 2015-2016 :

- consolider le travail d'articulation avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par Toulouse Métropole, à travers le protocole d'action de ce dernier.
- poursuivre et finaliser le travail de partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global,
- trouver des modalités de coordination renforcée entre l'UDCCAS et le Département,

- poursuivre le travail avec les services de l'Etat, dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique,
- engager un travail de collaboration avec le Conseil Régional dans le domaine de la formation professionnelle en direction des publics en grande difficulté.

Depuis, un 6<sup>e</sup> axe a été ajouté avec le projet de Convention Territoriale Globale entre les services de la CAF et du Département.

Au-delà du travail mené en bi-latéral, cette dynamique globale doit favoriser la mobilisation de tous les acteurs autour des politiques d'insertion à l'échelle départementale, qu'elles se déclinent par une offre de formation, d'emploi ou par l'accompagnement des publics et une présence au plus près de leurs lieux de vie.

D'ores et déjà les 1<sup>ers</sup> résultats du déploiement de l'offre globale en Haute-Garonne attestent de cette volonté partagée autour d'un accompagnement vers l'emploi mené conjointement par Pôle Emploi et les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

1015 personnes font l'objet d'un accompagnement à ce titre au 31 mars 2016 et, à cette même date, 87 personnes en sont

sorties, dont 31 avec un CDI ou CDD de plus de 6 mois.

#### Profil des publics suivis au titre de l'Accompagnement Global Pôle Emploi

- 56 % du public réside à Toulouse et
- 44 % sur le reste du département
- 52 % de femmes et 48% d'hommes
- Une moyenne d'âge de 43 ans
- Un niveau de formation inférieur au Bac pour 60%
- 64 % sont bénéficiaires de minima sociaux (44% pour le seul RSA)
- 11 % ont une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

## S'inscrire en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales départementales

La politique d'insertion du département s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales du département.

**Répondre aux problématiques de l'accès et/ou du maintien dans le logement pour les personnes en parcours d'insertion** par une articulation plus étroite avec le Programme Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Le territoire de la Haute-Garonne se trouve encore en fort déficit en matière d'offre de logement social malgré un effort soutenu du Conseil départemental dans la production de logement locatif social. Par ailleurs, la part représentée par le logement dans les dépenses des ménages ne cesse d'augmenter aujourd'hui. Aussi, dans une logique de prise en compte globale des difficultés rencontrées par les publics en insertion, il apparaît essentiel de pouvoir mobiliser et mieux coordonner les dispositifs du PDALPD et les actions du PDI pour permettre l'accès au logement social et aux dispositifs d'hébergement.

**Prendre en compte la problématique du handicap dans le cadre du projet d'insertion de la personne.** 1 500 bénéficiaires du RSA socle bénéficient d'une reconnaissance par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La Direction de la Coordination et du Développement Social participe

à la Commission Exécutive de la MDPH ainsi qu'à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées en vue d'articuler et assurer la complémentarité des offres faites au public, tant dans l'accès aux droits que pour la réalisation du projet professionnel. Dans le cadre du parcours d'insertion, les dispositifs d'insertion professionnelle et les Maisons des Solidarités se mobilisent pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans l'accès à leurs droits, avec une attention particulière sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé permettant l'accès à un emploi adapté.

**Prendre en compte l'insertion des publics jeunes de 18 – 25 ans.** Dans le cadre de ses politiques d'insertion et en articulation avec les missions locales, le Conseil départemental agit auprès des jeunes les plus vulnérables en articulant les actions du service social départemental et celles de la mission locale. A ce titre, depuis septembre 2015, le Conseil départemental soutient les missions locales dans la mise en œuvre du dispositif « garantie jeunes ».

**Lutter contre le développement d'inégalités entre les territoires et permettre aux habitants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville d'accéder pleinement à la citoyenneté et à l'insertion**

**économique et sociale.** Le Conseil départemental a signé en juillet 2015 les contrats de villes de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et de la Communauté de Commune du Saint Gaudinois (CCSG) qui ont été établis pour la période 2015-2020. Conformément à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, les compétences de droit commun des signataires sont mobilisées en priorité et c'est à ce titre que les actions du PDI se déclinent sur les territoires permettant

notamment de concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.

**Favoriser l'accès à une offre d'insertion des bénéficiaires du RSA issus du public gens du voyage non sédentaires.** Au-delà d'une action d'accompagnement spécifique (cf fiche thématique en annexe), le PDI, dans ses différentes déclinaisons participe à la mise en œuvre du volet « accompagnement social et éducatif » du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, copiloté avec l'Etat.

## Développer des outils d'évaluation des politiques d'insertion

### **Développer les outils de pilotage en coordination avec les autres acteurs institutionnels**

Le développement d'interfaces informatiques est de nature :

- à faciliter la coordination des interventions de chacun en direction du public, prévenir la superposition des offres de service et leur redondance,
- à permettre de disposer d'éléments d'évaluation partagés pour faire évoluer les offres de service et leur périmètre.

Ces interfaces s'inscrivent dans le cadre de dispositions nationales qui régissent chaque institution et dans le cadre légal et réglementaire qui s'impose en matière d'échanges de données.

### **Développer une évaluation qualitative de l'offre d'insertion à l'échelle départementale**

Selon les besoins, un travail de partenariat pourrait être initié avec les universités afin de mener des études approfondies (suivi de cohorte de public, études d'impact...).



# AXE III MAINTENIR L'OBJECTIF DE RETOUR À L'EMPLOI

## S'inscrire dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire

La loi du 21 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a pour objectif de soutenir un mode spécifique d'entreprendre et met en exergue la contribution décisive de l'ESS aux solidarités, ainsi qu'à la création de richesses en France. L'ESS fait référence aux entreprises et aux associations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale, l'utilité sociale ou environnementale que vers la recherche du gain financier.

Les référentiels et modalités d'évaluation de l'ESS sont encore en construction et ces structures d'utilité sociale relèvent de modèles économiques très variés : les associations loi 1901 qui représentent environ 80% des emplois du secteur de l'ESS et 10 % de l'emploi en France, les entreprises sociales et/ou solidaires, les coopératives, les mutuelles, les fondations... Toutes respectent plusieurs grands principes de base :

- **Une finalité d'intérêt général ou collectif :** le projet des structures de l'ESS privilégie l'intérêt collectif (de ses membres, de ses salariés ou des bénéficiaires de son action) sur l'intérêt individuel, qu'il s'agisse de créer et maintenir des emplois durables et de qualité, de mettre en œuvre des projets respectueux de l'environnement ou de contribuer à la réduction des inégalités et à la cohésion sociale.
- **Une gouvernance démocratique :** les structures de l'ESS associent les hommes et les femmes au processus de décision.
- **Une libre adhésion :** l'adhésion, tout comme la sortie d'une structure de l'ESS est un choix individuel qui ne peut être imposé.
- **Une lucrativité limitée :** les structures de l'ESS affirment la primauté de l'homme par rapport au capital. Elles encadrent les échelles de salaires, limitent ou refusent la rémunération du capital et affectent les excédents réalisés au développement du projet.

- **Un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne :** les structures de l'ESS s'appuient sur l'ensemble des acteurs de leurs territoires (collectivités territoriales, entreprises, usagers...). Elles ont pour objectif de faire des citoyens, aussi bien que des bénéficiaires, les contributeurs, du progrès économique, social et écologique.

**Le soutien aux structures de l'ESS dans le cadre du PDI** est un des axes de la politique du département.

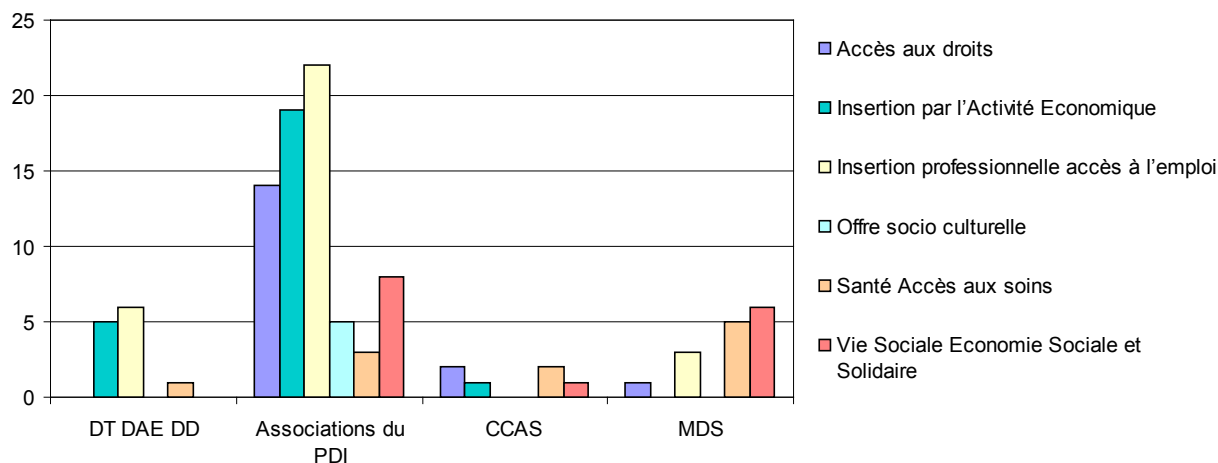
Le soutien au titre du PDI des acteurs de l'IAE ou aux associations œuvrant en proximité autour des différentes thématiques d'insertion est fondé sur le fait que ces partenaires :

- ont pour but d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle. Ces personnes peuvent être des salariés (secteur de l'Insertion par l'Activité Économique), des membres, des adhérents ou des bénéficiaires de minima sociaux participant simplement aux activités.
- contribuent au renforcement de la cohésion territoriale en développant des initiatives qui concourent à maintenir ou retisser des liens sociaux.
- ont la capacité de faire émerger de nouveaux besoins sociaux, notamment en matière d'insertion, d'améliorer la communication entre les usagers et le Conseil départemental en facilitant leur prise de parole, en les associant à la réflexion et renforçant ainsi leur citoyenneté.

La consultation réalisée dans le cadre du renouvellement du PDI confirme l'emploi comme objectif prioritaire. A la question « quels seraient selon vous, les axes du PDI actuel à privilégier ? », les structures interrogées ont répondu :

- l'emploi, en priorité
- le lien social, en second
- l'accès aux droits

### Axes du PDI définis comme prioritaires du PDI selon les structures



Source : questionnaire de consultation – renouvellement du PDI (février-mars 2016)

## Maintenir une offre d'accompagnement professionnel adaptée à l'importance des besoins identifiés

L'identification d'un référent pour chaque bénéficiaire du RSA, pivot de l'accompagnement, reste une attente forte, bien que parfois perçue comme contraignante ou non comprise.

**Valoriser avant tout l'opportunité d'accompagnement que représente le référent, dans un contexte légal fait de droits, comme de devoirs.**

Au-delà des obligations légales qui s'imposent à tout bénéficiaire du RSA de se mobiliser dans un parcours d'insertion, la collectivité est tenue de proposer un accompagnement pour favoriser la continuité du parcours professionnel des personnes les plus fragiles. Cet accompagnement professionnel constitue une opportunité, une chance permettant d'adapter les réponses aux besoins de chacun.

Le Département poursuit sa politique volontariste et propose une offre adaptée, modulable, avec le soutien du Fonds Social Européen.

Dans cet objectif, l'évolution du cahier des charges des prestataires dont le marché sera renouvelé en 2017 devra s'adapter aux besoins identifiés dans le contexte économique actuel, aux dynamiques territoriales et s'inscrire en cohérence avec l'offre du Service Public de l'Emploi.

Elle devra prendre en compte notamment la forte demande des acteurs de s'appuyer sur des dynamiques d'information et d'accompagnement collectives en appui du suivi individuel. A titre d'exemple, le développement d'ateliers collectifs pour impulser des dynamiques de groupe pour (re)mobiliser la capacité d'agir de l'individu et stimuler le lien social pourrait être intégré dans le déroulement de la prestation.

De même, l'élargissement du champ des prescripteurs pourrait être de nature à faciliter la mobilisation des usagers sur cette offre de service dédiée.

## Participer à la nouvelle Stratégie Europe 2014-2020 : le Fonds Social Européen

En qualité de chef de file de l'insertion, le Conseil départemental a souhaité s'inscrire dans la politique sociale européenne en devenant acteur du Fonds Social Européen, pour le programme 2007-2013 conduit par l'Europe.

Avec sa participation à la « Nouvelle Stratégie Europe » qui couvre la période 2014-2020,

le Conseil départemental poursuit son engagement dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale menée par l'Europe en mobilisant ses actions autour de la lutte contre la pauvreté et en permettant la promotion de l'inclusion.

Le Conseil départemental vise depuis de nombreuses années l'accompagnement des per-

sonnes les plus éloignées du marché du travail vers l'emploi durable, en mobilisant le savoir-faire des acteurs de l'insertion professionnelle et en tenant compte de la réalité territoriale. En sollicitant la participation de l'Eu-

rope à cet objectif, le Conseil départemental s'assure de la mobilisation de tous les moyens afin de soutenir l'insertion professionnelle en Haute-Garonne.



## Contribuer, par le développement du recours à la clause sociale, à l'objectif général de la collectivité de soutenir l'emploi local par la commande publique

Le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche volontaire d'Achat Responsable qui consiste à généraliser, dans les différentes étapes de l'achat, les trois volets économique, social et environnemental du développement durable. Une Charte de la Commande Publique viendra prochainement traduire cet engagement pour soutenir l'emploi local et l'insertion professionnelle.

Depuis 2012, 5% des heures travaillées ont été réservées à l'insertion sur certains marchés. L'objectif est de développer les clauses d'insertion, véritables leviers pour l'emploi, permet-

tant la mise en œuvre de cette politique volontariste d'insertion et privilégiant les publics en difficulté.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, l'évolution du code des marchés publics permet, en outre, de réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Ces nouvelles modalités soutiennent l'emploi local et permettent de créer des emplois supplémentaires pour des demandeurs d'emploi en difficulté, jeunes et adultes et travailleurs handicapés.

## Développer les emplois aidés

Les contrats aidés visent à faciliter l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ils prennent la forme d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Emploi d'Avenir pour les jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, qui se déclinent chacun dans le secteur marchand et non marchand.

Le principe de ces contrats est de permettre aux salariés d'allier une expérience de travail et des actions de formation et d'accompagnement pour favoriser l'insertion dans l'emploi durable.

Le Conseil départemental finance les contrats aidés conclus pour les bénéficiaires du RSA.

Ces contrats, au-delà d'un retour à une véritable expérience professionnelle, peuvent

permettre de déboucher sur un emploi pérenne, parfois même au sein de la structure employeur. Il est à noter que les employeurs sont très majoritairement des petites structures : 65 % ont moins de 5 salariés, et 21 % ont de 5 à 9 salariés. Pour les associations c'est parfois le moyen de créer un premier emploi.

En lien avec le Pôle Emploi, plusieurs partenariats ont été développés, notamment avec le Rectorat et le CHU de Toulouse afin de développer l'accès des allocataires du RSA aux contrats aidés.

**Au 30 avril 2016, 445 contrats aidés sont en cours, dont 215 signés depuis le 01 juin 2016.**

## Poursuivre le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique

L'accès à l'emploi nécessite parfois l'appui d'opérateurs intermédiaires notamment pour les publics éloignés de l'emploi par leur manque d'expérience, par une inactivité prolongée ou une appréhension face au monde du travail.

Les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) contribuent par leur mode d'intervention à lever les freins vers l'emploi. Un accompagnement socio professionnel, en appui de la prise de fonction et d'un encadrement attentif, facilite l'appropriation par les salariés des codes de l'entreprise. Le souci de la pérennisation du parcours à l'issue du contrat se traduit également par des formations proposées aux salariés, en lien direct ou non avec le poste occupé, afin de consolider le projet professionnel.

Les secteurs d'activité de ces structures, qu'elles soient sous forme d'associations, de coopératives, ou de sociétés, sont principalement orientés :

- vers le développement durable : environnement, réemploi et valorisation des déchets, maraîchage biologique, garages associatifs.
- vers le service à la personne, l'animation ou les secteurs plus traditionnels des métiers de la propreté, de l'entretien des espaces verts, du second œuvre bâtiment.

Agréées par l'Etat après avis du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique dont le Conseil départemental est membre, trois types de structures sont conventionnés au titre du PDI afin de favoriser l'embauche de bénéficiaires du RSA, notamment sur les territoires peu pourvus en offre d'insertion.

- Les Ateliers Chantiers d'insertion (ACI) : ils relèvent du secteur non marchand, proposent des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion de 26 heures hebdomadaires pour les personnes les plus éloignées de l'emploi,
- Les Entreprises d'Insertion (EI) : elles relèvent du secteur marchand, et proposent des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion de 35 heures,
- Les Associations Intermédiaires (AI) : elles relèvent du secteur marchand, et effectuent des mises à disposition auprès de particuliers, de collectivités ou d'entreprises.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'est donné pour objectif de favoriser l'accès à la commande publique aux structures relevant de l'IAE, objectif repris dans la future Charte de la Commande Publique.

## Impulser une nouvelle démarche d'appels à projets afin de faire émerger des actions sur les territoires

### **Le PDI, un document stratégique et évolutif, permettant :**

- De prendre en compte l'évolution des profils et/ou des besoins des citoyens,
- De s'adapter aux priorités issues des diagnostics de territoires,
- De se donner la capacité d'innover en développant un lien constructif et évolutif avec les acteurs associatifs,
- De faire connaître les objectifs et orientations de la collectivité en matière d'insertion, tout en permettant au plus grand nombre d'être force de proposition.

### **Engager, dans cet objectif une dynamique d'appels à projets :**

Les thématiques des appels à projet seront construites au regard de l'évolution des besoins du public et des territoires ainsi qu'au regard des complémentarités des politiques publiques.

Les thèmes des appels à projet seront réévalués régulièrement sur la durée du Programme Départemental d'Insertion.

# AXE IV S'APPUYER SUR LE MAILLAGE ASSOCIATIF DANS LE CHAMP DE LA VIE SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ, POUR CONSOLIDER LES PARCOURS D'INSERTION

## Une offre associative de proximité ouverte à tous les publics

Qu'il s'agisse de maisons de chômeurs, de lieux d'accueil proposant des activités de lien social, d'initiatives associatives locales pour l'emploi, d'associations œuvrant dans le domaine socioculturel, le secteur associatif du PDI dans sa diversité, a reçu a minima plus de 8 000 personnes.

Le point commun de ces associations est de proposer un accueil immédiat et incondi-

nel, d'offrir la possibilité de rompre l'isolement dans le cadre d'une démarche de libre participation, accompagnée d'activités collectives le plus souvent élaborées en fonction des besoins ou propositions du public.

Pour la majorité des associations, on note une fréquentation régulière des usagers, qui témoigne de l'utilité de ces structures et d'un engagement effectif.

## Un espace privilégié et indispensable pour maintenir le lien social

Les associations constituent des lieux d'accueil de proximité très diversifiés, basés sur la libre adhésion et la libre participation.

Grâce à leurs activités elles favorisent le lien social, luttent contre l'isolement, créent les conditions de rencontres et d'échanges d'expériences qui tissent progressivement les solidarités entre usagers, demandeurs d'emploi ou salariés, entre jeunes et adultes, entre habitants d'un quartier...

La disponibilité et l'écoute mises en œuvre au sein d'espaces collectifs de parole, dans un

environnement convivial, permettent aux usagers de s'exprimer sans crainte d'être jugé, de partager des préoccupations quotidiennes, de reprendre confiance, au rythme de chacun.

Au sein de la vie associative, la reconnaissance de la place et du rôle de chaque personne sont des facteurs facilitant la construction de dynamiques individuelles ; en recréant un sentiment d'appartenance elles constituent des éléments clef de la participation citoyenne.

## Un relais vers l'accès aux droits et l'offre d'insertion

De leur place particulière, les associations sont également des acteurs qui contribuent à la lutte contre le non recours aux droits en facilitant l'orientation du public vers les partenaires institutionnels compétents, mais aussi vers l'offre d'insertion, qu'elle soit socio culturelle ou professionnelle.

Par leur rôle d'interface ou de relais, les associations contribuent à renouer le lien entre les usagers et la collectivité, elles sont à même d'alerter sur des difficultés particulières et de

faire remonter des demandes ou besoins non satisfaits.

Les synthèses des questionnaires issus de la consultation mettent en avant un travail de partenariat étroit avec le réseau associatif local de proximité dans les structures du PDI, avec l'accès aux droits sociaux comme principal vecteur de la recherche de partenariat, et ce afin de pouvoir répondre aux besoins des publics qui passent la porte de leur association.

## Les partenaires des structures du PDI



Source : questionnaire de consultation – renouvellement du PDI (février-mars 2016)

# AXE V ANIMER ET METTRE EN RÉSEAU

## LES ACTEURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

### Inscrire l'insertion dans le cadre du Développement Social Local et des Projets Sociaux de Territoires des MDS

Le Conseil départemental s'est donné une orientation forte en voulant promouvoir le Développement Social Local et le pouvoir d'agir des habitants. En effet, notre modèle d'intervention sociale a atteint ses limites et la crise sociale et économique que traverse notre pays oblige à refonder l'action sociale sur d'autres bases.

#### **Le Développement Social Local : une proposition de définition partagée**

« Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale. Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité » (Conseil Départemental Consultatif de Développement Social du Nord).

#### **Le Développement du pouvoir d'agir : une définition partagée**

Le Développement du Pouvoir d'Agir est « la possibilité concrète pour des personnes et des collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient » (Yann Le Bossé).

Des démarches de diagnostic social sont ainsi initiées depuis plusieurs mois dans les Maisons des Solidarités du Conseil départemental permettant de mettre en exergue les problématiques saillantes du territoire. Le croisement de ces diagnostics avec l'ensemble des acteurs des territoires sera de nature à :

- Déterminer des objectifs partagés,
- Identifier les besoins et les territoires en devenir par le croisement des regards, travailler à des indicateurs partagés,
- Faciliter l'adaptation de l'offre de service à l'évolution des besoins,
- Définir un plan d'action coordonné,
- Intégrer une dimension de travail partenarial et de participation citoyenne.

A l'heure où les premiers projets sociaux de territoire sont en train d'émerger, le Programme Départemental d'Insertion 2016-2021 s'intégrera pleinement dans cette dynamique.

## Consolider le rôle d'animation du Conseil départemental au plus près des territoires

**Développer de nouveaux modes de rencontre partenariales au sein même des MDS :** Déjà initié à l'occasion du plan d'action du Pacte Territorial d'Insertion, le rapprochement des professionnels des Maisons des Solidarités avec les professionnels des antennes locales du Pôle Emploi, des bureaux territoriaux de la Région et des différentes antennes locales des Missions Locales, a permis d'engager une nouvelle dynamique partenariale. Il convient de consolider aujourd'hui cette démarche et de la développer de façon innovante avec l'ensemble des partenaires de l'insertion.

**Faciliter la mise en réseau des acteurs par une connaissance approfondie et actualisée des compétences de chacun :** Dévelop-

per des modes de communication innovants pour les partenaires et garantir l'actualisation des informations de chacun, permettant de repérer facilement et rapidement le bon interlocuteur local et de faciliter ainsi les mises en relation nécessaires tout au long du parcours de la personne accompagnée.

**S'appuyer sur la Direction de la Coordination et du Développement Social, direction ressource en charge du pilotage des politiques d'insertion :** Se doter de personnes ressources identifiées pour initier, animer ces rencontres et faciliter l'appropriation d'une culture professionnelle commune autour des politiques d'insertion.

## Former les professionnels

**Consolider les pratiques professionnelles en s'appuyant sur le plan de formation de la collectivité :**

- dans le champ du développement social local,
- dans le champ des pratiques d'accompagnement social collectives,
- dans l'animation des partenariats locaux,
- pour faciliter l'intégration de la participation citoyenne dans la conduite de projet.

**Développer une culture de travail commune en organisant des séminaires d'information ou de formation autour de thèmes spécifiques relatifs à l'insertion.**





**ANNEXES :  
ILLUSTRATIONS  
DE FICHES THÉMATIQUES**


# FICHE 1 > ACCUEIL

<b>Contexte</b>	Le RSA est un droit parfois difficile à appréhender dans ses modalités de mise en œuvre. Cet accueil dédié demeure une priorité en termes de réactivité, de qualité de réponse, en s'adaptant aux besoins du public.
<b>Objectifs stratégiques</b>	Favoriser l'accès aux droits, éviter les ruptures de droit RSA, proposer un parcours d'insertion adapté à chaque situation.
<b>Action</b>	Accueil sans rendez-vous des bénéficiaires du RSA et réponse sans délai aux usagers. En complément de l'accueil réalisé en Maison des Solidarités, la Direction de la Coordination et du Développement social propose un accueil sans rendez-vous au siège du Conseil départemental afin d'informer sur l'offre d'insertion et le droit RSA.
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Proposer un accueil qualifié avec des professionnels formés. L'accueil se déroule en deux temps : <b>1/</b> une vérification administrative des droits, <b>2/</b> une évaluation globale de la situation par un agent territorial d'insertion. Cet entretien a pour objectif d'informer avec clarté et pédagogie l'utilisateur au regard de sa demande initiale et de lui proposer au-delà, un parcours d'insertion adapté à son profil et évolutif dans le temps.
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>1/</b> Rapport d'activité mensuel, trimestriel et annuel avec indicateurs statistiques permettant de mesurer les volumes de publics accueillis, le motif de leur demande, les décisions prises : - 400 personnes sont reçues mensuellement à l'accueil RSA - 70 % des personnes accueillies repartent avec une décision formalisée - 30 % pour lesquels une coordination avec d'autres services ou organismes est nécessaire, obtiennent une décision sous 48h. <b>2/</b> Mise en place d'un groupe de suivi de la Mission Accueil RSA.
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	Assurer la continuité de cet accueil et la gestion du flux de public inégal sur la semaine et dans la journée. Mise à jour permanente des informations disponibles.
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF, MSA, Pole Emploi, CARSAT.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF, MSA, Pole Emploi, CARSAT.</li> <li>• Prestataires et associations du PDI.</li> <li>• Les Maisons des Solidarités.</li> <li>• les autres directions du Conseil départemental en fonction des besoins.</li> </ul>

# FICHE 1 > TÊTES DE RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

<b>Contexte</b>	<p>Les associations et les structures relevant de l'Économie Sociale et Solidaires (ESS) se fondent sur les valeurs de solidarité, de soutien aux personnes en situation de fragilité et de développement économique durable et responsable. Elles développent leurs actions en proximité au plus près des préoccupations des habitants. Elles sont génératrices de richesses sur le territoire et créatrices d'emploi.</p> <p>Dans un contexte socio économique difficile, les associations doivent sans cesse innover afin de pérenniser et développer leurs activités. Les têtes de réseau fédèrent et représentent la diversité des associations de l'ESS tant au niveau national que local.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler les différents réseaux du secteur de l'ESS sur l'ensemble du département en complémentarité afin de consolider les structures existantes.</li> <li>• Contribuer à l'émergence de projets viables sur des territoires non pourvus.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p>Les têtes de réseau ont pour objet de fédérer, animer et apporter leur appui aux associations et structures adhérentes. Elles participent à la diffusion d'expériences auprès des collectivités. Elles peuvent contribuer à l'émergence et au développement d'actions innovantes portées par des citoyens auxquels elles apportent leur ingénierie et leur accompagnement.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Associations et structures relevant de l'ESS, porteurs de projets, collectivités.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui technique et juridique aux adhérents afin de favoriser leur stratégie de développement et consolidation économique.</li> <li>• Accompagner la réalisation de projets en s'assurant de leur viabilité.</li> <li>• Mutualiser les bonnes pratiques et les expériences réussies.</li> <li>• Favoriser la professionnalisation des salariés permanents et encourager la formation des bénévoles.</li> <li>• Représenter les adhérents aux instances décisionnelles telles que le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique.</li> <li>• Alerter le Conseil départemental dans toute situation jugée critique ou problématique pour les associations conventionnées.</li> <li>• Relayer les orientations du Conseil départemental auprès des associations conventionnées.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rapport d'activité annuel : nombre d'adhérents, modalités d'accompagnement des porteurs de projets, comptes-rendus d'actions de formation, de communication ou d'animations...
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	Appui à des porteurs de projet dont la solvabilisation reste problématique dans les premières années avant d'accéder à l'autonomie économique dans un contexte de contrainte budgétaire de l'ensemble des financeurs potentiels.
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la DIRECCTE, Pôle Emploi.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les têtes de réseau de l'IAE et de l'ESS.</li> </ul>

# FICHE 2 > INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES MÉTIERS ARTISTIQUES ET CULTURELS

<p><b>Contexte</b></p>	<p>L'accès à l'emploi dans les métiers culturels et artistiques est complexe en raison des conséquences de la crise économique, mais aussi des évolutions successives du régime de l'intermittence.</p> <p>Le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte un regard attentif à l'insertion professionnelle dans ces secteurs. Il souhaite donner la possibilité aux bénéficiaires du RSA, qui expriment un projet professionnel dans les domaines de la culture, du spectacle vivant et des arts plastiques, d'avoir accès à une évaluation de leur projet et un accompagnement spécifique.</p>
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	<p>Diversifier l'offre d'insertion professionnelle en direction des artistes.</p>
<p><b>Action</b></p>	<p>Action d'accès à l'emploi dans les métiers de la culture, du spectacle vivant et des arts plastiques.</p> <p>Action donnant lieu à un appel à projet.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p>Conseil départemental.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>La démarche inclut deux types d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>étape 1</b> : une action de diagnostic des perspectives de viabilité de l'activité artistique.</li> <li>- <b>étape 2</b> : une action d'accompagnement professionnel afin de pérenniser l'activité.</li> </ul> <p>Structurer professionnellement les projets des participants par la transmission des cadres sociaux, juridiques et institutionnels spécifiques au secteur de la culture, du spectacle vivant et des arts plastiques, Développer le réseau professionnel avec les acteurs locaux et nationaux, voire internationaux.</p>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>Cette action permet en moyenne d'accompagner 300 parcours/an.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Rapport d'activité annuel avec indicateurs statistiques permettant de mesurer le volume des sorties positives : création d'activité avec autonomie financière, activité salariée, accès à l'intermittence, formations.</li> <li>2/ Suivi mensuel des parcours.</li> </ul>
<p><b>Contraintes et difficultés repérées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La complexité du cadre juridique et social est une caractéristique du secteur, la réglementation spécifique du secteur,</li> <li>• Les représentations véhiculées sur ce secteur d'activité,</li> <li>• La temporalité de développement des projets,</li> <li>• l'appréciation aléatoire des productions des artistes.</li> </ul>
<p><b>Partenaires institutionnels</b></p>	<p>Union Européenne : Fonds Social Européen (FSE)</p> 
<p><b>Partenaires opérationnels</b></p>	<p>Associations du Programme Départemental d'Insertion.</p>

# FICHE 3 > INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA CREATION DE SON PROPRE EMPLOI

<b>Contexte</b>	L'accès à l'emploi est devenu difficile dans la conjoncture économique actuelle. Des demandeurs d'emploi inscrits, dont des bénéficiaires du RSA, par défaut d'emploi salarié, décident de créer leur propre emploi par la création ou la reprise d'une activité artisanale, commerciale, agricole, de service ou de santé. Cette démarche complexe demande un accompagnement par des personnes qualifiées.
<b>Objectifs stratégiques</b>	Soutenir ces porteurs de projet dans une optique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de sortie pérenne du dispositif RSA</li> <li>• de création d'emploi sur le territoire</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Action</b>	Fonds CréADE 31 - Octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, obligatoirement adossé à un prêt bancaire ou équivalent solidaire, et plafonné à 9 900€.
<b>Périmètre d'intervention</b>	Toutes les communes de la Haute-Garonne membres de l'un des quatre PETR suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Pays Lauragais,</li> <li>• du Pays Sud Toulousain,</li> <li>• du Pays Comminges Pyrénées,</li> <li>• Pays Tolosan.</li> </ul>
<b>Public concerné</b>	Bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic sur les perspectives de viabilité du projet</li> <li>• Réalisation du prêt d'honneur</li> <li>• Accompagnement professionnel post création/reprise pour assurer la pérennité de l'activité (suivi régulier obligatoire – parrainage)</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi périodique des bénéficiaires du prêt (fiche de suivi)</li> <li>• Rapport d'activité annuel : mesures du nombre de sorties du dispositif à la fin du prêt.</li> </ul>
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'abandon du projet face à la complexité des démarches.</li> <li>• Le non-octroi d'un prêt bancaire ou équivalent solidaire.</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels</b>	Les chambres consulaires
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DDET – CréADE 31 – Tél. 05 34 33 43 96</li> <li>• Les associations compétentes</li> <li>• Les dispositifs territoriaux d'insertion professionnelle</li> </ul>

# FICHE 1 > MAISONS DES CHÔMEURS

<p><b>Contexte</b></p>	<p>L'exclusion de l'emploi et le cumul de difficultés sociales peuvent entraîner les personnes en situation de précarité dans un processus d'isolement, de perte de confiance en soi, ainsi qu'à une défiance vis-à-vis des institutions.</p> <p>En outre, la dématérialisation, mise en œuvre par de nombreux services publics, peut également contribuer à renforcer les inégalités dans l'accès aux droits, et provoquer un sentiment d'exclusion sociale et de découragement.</p> <p>Face à ces constats, des maisons des chômeurs, créées à l'initiative de collectifs citoyens, de demandeurs d'emploi, et de salariés, sont des lieux d'accueil pour tous et reçoivent un public de plus en plus nombreux (demandeurs d'emploi, salariés précaires, de tous âges, de tous niveaux de formation et de qualification), en recherche de soutien, de solidarités et d'espaces d'écoute et de parole.</p> <p>Les Maisons de Chômeurs sont membres de l'Equipe Pluridisciplinaire du RSA et des comités de liaison du Pôle Emploi.</p>
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la citoyenneté des personnes en contribuant à leur information et leur participation active.</li> <li>• Encourager les initiatives collectives des publics et valoriser les expériences.</li> <li>• Poursuivre l'implication et la représentation des usagers des maisons de chômeurs dans le cadre de l'Equipe Pluridisciplinaire, au sein des associations ou avec des collectifs d'usagers.</li> <li>• S'appuyer sur les maisons de chômeurs pour recréer une dynamique de parcours et faire le lien avec l'ensemble de l'offre d'accompagnement du PDI.</li> </ul>
<p><b>Action</b></p>	<p>Les 5 Maisons de Chômeurs du département proposent un accueil inconditionnel qui permet de donner une première information sur les droits fondamentaux. Elles facilitent l'expression de chacun, le partage d'expériences, et contribuent à la participation active et citoyenne.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p>Conseil départemental.</p>
<p><b>Pilotage concerné</b></p>	<p>Demandeurs d'emplois, public en situation de précarité, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et Informer sur l'accès aux droits fondamentaux et orienter vers les acteurs ressources dont les Maisons des Solidarités,</li> <li>• Proposer des actions et des activités collectives favorisant le lien social et la dynamisation des parcours individuels,</li> <li>• Accompagner les parcours des demandeurs d'emploi.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>Rapport d'activité annuel (nombre de personnes accueillies, profil des publics, activités proposées,...)</p> <p>Méthode participative : recueil de l'avis des usagers.</p>
<p><b>Contraintes et difficultés repérées</b></p>	<p>Couverture territoriale inégale.</p>
<p><b>Partenaires institutionnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les Maisons de Chômeurs : la CAF, les communes, la Région, l'Etat, le Pôle Emploi.</li> </ul>
<p><b>Partenaires opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les Maisons des Solidarités, les associations du PDI.</li> </ul>

## FICHE 2 > AGRICULTEURS EN DIFFICULTES

<b>Contexte</b>	<p>Plus de la moitié de la surface du département est utilisée par l'agriculture avec près de 4850 exploitations en activité.</p> <p>Le Conseil départemental conduit un travail d'aide et de conseil auprès des exploitants agricoles.</p> <p>Un certain nombre d'exploitations sont fragilisées par les crises ayant affecté certaines filières, des agriculteurs endettés ont dû recourir au RSA. D'autres se refusent à solliciter cette allocation malgré des situations matérielles et personnelles très difficiles.</p> <p>Près de 234 ressortissants de la MSA sont bénéficiaires du RSA dans le département.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Soutenir les exploitants agricoles en difficulté dans une optique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prévention, de lutte contre la précarité et de solidarité en favorisant l'accès aux droits.</li> <li>• d'aide au maintien des petites exploitations.</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Exploitants Agricoles en situation de précarité et/ou bénéficiaires du RSA.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui technique et juridique aux exploitants agricoles.</li> <li>• Conseiller et opérer une médiation auprès des créanciers.</li> <li>• Réaliser un audit sur la situation économique, financière de l'exploitation agricole.</li> <li>• Proposer un plan d'action et des échéances et perspectives en privilégiant l'adhésion de l'exploitant et le travail de partenariat.</li> <li>• Soutenir les exploitants dans les engagements attendus et échéanciers fixés par les Tribunaux.</li> <li>• Informer sur l'accès aux droits fondamentaux et orienter vers les acteurs ressources dont les Maisons Départementales des Solidarités.</li> <li>• Rompre l'isolement des exploitants agricoles en difficultés.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rapport d'activité annuel : nombre de personnes accompagnées, nombre de procédures collectives fixées par les tribunaux, situation en fin d'accompagnement...
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	L'identification tardive des situations des exploitations dégradées complexifie les modalités de soutien et d'aide juridique apportées.
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la MSA.</li> <li>• la CAF pour les cotisants de solidarité et non affiliés.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les Maisons Départementales des Solidarités.</li> <li>• les associations compétentes.</li> <li>• les dispositifs territoriaux d'insertion professionnelle.</li> </ul>

## FICHE 3 > SANTÉ - ACCÈS AUX SOINS

<b>Contexte</b>	Le Conseil départemental, en raison de ses compétences dans le champ médico-social, est amené à prendre en compte les problématiques d'accès aux soins et d'accès aux droits qui apparaissent à l'occasion de la construction d'un parcours d'insertion.
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès aux droits fondamentaux et soutenir les usagers dans le cadre de l'accès aux soins (CMU, RQTH, bilan santé...).</li> <li>• Développer un accompagnement de proximité en articulation avec le droit commun.</li> <li>• Proposer un soutien adapté par la désignation d'un référent.</li> <li>• Mobiliser le bénéficiaire sur sa prise en charge.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p>Les Maisons des Solidarités assurent un rôle d'information et d'orientation pour favoriser l'accès aux soins et l'accès aux droits fondamentaux.</p> <p>Le Conseil départemental soutient des actions complémentaires à celles du droit commun. Elles sont mobilisées par les référents comme un appui dans le cadre des parcours d'insertion.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Public en situation de précarité dont les bénéficiaires du RSA.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès aux droits et orienter vers les partenaires compétents (CPAM, Maison Départementale des Personnes Handicapées, associations, Service Public Hospitalier...).</li> <li>• Dans le cadre de la validation d'un projet d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, prendre en compte, par un bilan de santé spécifique, les contre-indications médicales.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan d'activité annuel des associations, diagnostics de territoire du Conseil départemental et des partenaires.
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des parcours d'insertion pour lesquels la problématique santé est prédominante.</li> <li>• Besoin d'accompagnement dans la prise en charge des problématiques relevant d'un suivi médical spécialisé.</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPAM, MSA, Service Public Hospitalier.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les Maisons des Solidarités Départementales.</li> <li>• la MDPH.</li> <li>• les associations du PDI.</li> </ul>



# FICHE 4 > LES RÉGIES DE QUARTIER ET RÉGIES DE TERRITOIRES

<b>Contexte</b>	<p>Confrontées au repli et à l'isolement des habitants, notamment des jeunes, face aux problèmes de précarité, de chômage et de discrimination, les Régies de Quartier sont des lieux ouverts, qui accueillent les habitants au quotidien, animent la vie de quartier, contribuent à un meilleur cadre de vie, et favorisent l'accès à un emploi.</p> <p>A travers leurs différentes activités, les Régies de Quartier créent des liens entre les bailleurs sociaux, les collectivités locales, les associations et les habitants. Elles accueillent les nouveaux arrivants, contribuent à la consultation des habitants pour le réaménagement de l'espace public, participent à la résolution de conflits de voisinage, recherchent des réponses aux problèmes d'incivilité en lien avec les représentants de locataires.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion et de parcours professionnel par la mise en situation de travail.</li> <li>• Impulser une dynamique participative des habitants par des activités au sein du quartier.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p>Les Régies de Quartier ou de territoire apportent des réponses dans le champ social et économique, elles mettent en place des moyens techniques et de concertation nécessaires à l'amélioration de l'environnement et de la vie sociale des habitants du quartier. Elles sont également conventionnées par la DIRECCTE en tant qu'Entreprises d'Insertion.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<p>Conseil départemental / DIRECCTE pour le volet Insertion par l'Activité Economique.</p>
<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants des quartiers ou territoires en proximité des Régies.</li> <li>- Publics en situation de précarité et en recherche d'emploi.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la réalisation de projets de proximité et de lien social avec les habitants en s'assurant de leur faisabilité, en lien avec le partenariat local et institutionnel.</li> <li>• Etre un appui logistique pour les associations du quartier.</li> <li>• Proposer des emplois dans des activités de second-œuvre en bâtiment, d'espaces verts publics ou privés, de nettoyage de bureaux, d'immeubles, d'appartement et équipements collectifs.</li> <li>• Proposer un accompagnement soutenu et personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel.</li> <li>• Encourager la qualification professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Rapport d'activité annuel statistique et qualitatif (nombre de salariés bénéficiaires du RSA au sein de l'Entreprise d'Insertion, projets accompagnés, animations, ateliers collectifs réalisés avec les habitants...).</p>
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	<p>Couverture territoriale inégale, en particulier en milieu rural.</p>
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIRECCTE, Pôle Emploi, communes concernées, bailleurs sociaux.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires et associations du PDI.</li> <li>• Les Maisons des Solidarités Départementales.</li> </ul>

# FICHE 5 > ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES

<b>Contexte</b>	<p>L'accès à la culture est un des axes de la citoyenneté mais de nombreux bénéficiaires de minimas sociaux n'ont plus accès à des pratiques culturelles pour des raisons économiques.</p> <p>D'autres n'y ont jamais eu accès et une sensibilisation et un accompagnement sont nécessaires : il existe une offre gratuite ou très peu onéreuse dans de nombreux lieux culturels mais elle n'est pas connue des publics fragiles ou en situation d'exclusion.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès à la culture pour tous.</li> <li>• Permettre la pratique d'une activité culturelle ou sportive.</li> <li>• Rompre l'isolement, créer du lien social, favoriser la participation citoyenne.</li> </ul>
<b>Action</b>	<p>Médiation associative, fonction relais entre les structures culturelles et /ou de loisirs et les usagers se traduisant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la recherche d'activités, spectacles... permettant de répondre aux attentes d'un public en précarité économique mais très diversifié.</li> <li>• l'information régulière sur l'offre existante et accessible.</li> <li>• la mise en place d'ateliers et d'activités divers.</li> <li>• l'accompagnement collectif et individuel suivant des modalités permettant l'appropriation de la démarche et à plus ou moins long terme l'autonomie.</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Bénéficiaires de minima sociaux.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Agir sur plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration de l'information.</li> <li>• l'accompagnement des publics.</li> <li>• la proposition d'activités diversifiées à la portée de tous et supports à l'insertion.</li> <li>• la tarification (gratuité ou participation minimale).</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Direction de l'Action Agricole Rurale et Territoriale.</li> <li>• la MSA.</li> <li>• la CAF.</li> <li>• les Maisons Départementales des Solidarités.</li> <li>• les associations compétentes.</li> <li>• les dispositifs territoriaux d'insertion professionnelle.</li> </ul>

# FICHE 6 > TÊTES DE RÉSEAU DÉPARTEMENTALES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

<b>Contexte</b>	<p>Précarité économique impactant de nombreux publics : bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans ressources, travailleurs, retraités et étudiants précaires.</p> <p>Multiplicité des acteurs de l'aide alimentaire avec des modes d'intervention et des territoires variés.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Prendre appui sur des associations à vocation départementale dont la taille et le mode d'organisation permettent de s'adresser au plus grand nombre, sur l'ensemble du département soit directement soit via leur réseau ou leurs adhérents.</p> <p>Diffuser l'information et faciliter l'accès à l'offre pour le public.</p>
<b>Action</b>	<p><b>1/</b> Soutenir les Têtes de réseau de l'Aide alimentaire aux plus démunis, en favorisant un accueil attentif, une capacité d'écoute et de proposition pour orienter les publics vers des partenaires compétents, au-delà de la simple distribution de colis.</p> <p><b>2/</b> Répertoire l'ensemble de l'offre existante sur le territoire.</p> <p><b>3/</b> Mettre en réseau les acteurs répertoriés avec les référents « aide alimentaire » identifiés au sein de chaque Maison des Solidarités.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Tout public en situation de précarité économique.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Redistribution des denrées alimentaires et /ou d'hygiène, par des relais ou permanences de proximité pendant toute l'année.</p> <p>Par le biais de l'aide alimentaire renouer des contacts avec des personnes en situation ou en risque d'exclusion.</p> <p>Veiller à ce que les critères mis en place ne soient pas discriminants.</p> <p>Maintenir une information actualisée aux maisons des Solidarités pour diffusion auprès du public.</p>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les Maisons Départementales des Solidarités.</li> <li>• les associations compétentes.</li> </ul>

# FICHE 7 > FAVORISER L'INSERTION DES GENS DU VOYAGE BENEFICIAIRES DU RSA

<b>Contexte</b>	<p>Les lieux d'habitat, les déplacements fréquents, les problématiques liées aux stationnements illicites, ne favorisent pas toujours l'insertion, l'accès à un emploi des publics gens du voyage, ainsi que la scolarisation effective et assidue des enfants.</p> <p>Copilote avec l'Etat du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, le Conseil départemental s'est investi dans le cadre du volet social et éducatif, notamment dans le champ de l'insertion.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Favoriser l'accès au droit commun et accompagner les publics voyageurs dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.
<b>Action</b>	Proposer un accompagnement dédié au public gens du voyage non sédentaire, chargé d'assurer une fonction de médiation vers le droit commun, et d'accompagnement des parcours d'insertion individualisés.
<b>Pilotage de l'action</b>	Conseil départemental.
<b>Public concerné</b>	Tout public en situation de précarité économique.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Dans le cadre d'une approche globale du parcours d'insertion des personnes, l'action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et orienter en vue d'une insertion sociale et/ou professionnelle.</li> <li>- Promouvoir la scolarisation des enfants en continu en établissement de secteur.</li> <li>- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en accompagnant le public jeune vers la Mission Locale.</li> <li>- Rechercher des solutions alternatives ou complémentaires aux activités non salariées pour retrouver une autonomie financière.</li> <li>- Accompagner les travailleurs indépendants vers les institutions compétentes (CCI, RSI...) dans leurs démarches administratives.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>1/</b> Rapport d'activité annuel avec indicateurs statistiques permettant de mesurer les volumes de publics accompagnés et les objectifs.</p> <p><b>2/</b> Suivi mensuel des parcours.</p>
<b>Contraintes et difficultés repérées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilité nationale des publics.</li> <li>• De très faibles niveaux d'études et de qualifications.</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF, Pôle Emploi, Missions Locales, Education Nationale (Inspection d'Académie, Pôle Enfants du voyage), CARSAT, Régime Social des Indépendants, Organismes de domiciliation postale.</li> </ul>
<b>Partenaires opérationnels</b>	<p>Maisons des Solidarités. Prestataires et associations du PDI.</p>



